25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 2. 15 Février 1876



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE SIÉGE DE SAINT-AFFRIQUE

(1628.)

« Il existait autrefois au château d'Aubais, non loin de Sommières, aux confins des diocèses de Nîmes et de Montpellier, une belle et précieuse bibliothèque. Le marquis d'Aubais avait eu à cœur d'y réunir, outre une magnifique collection de livres imprimés, les manuscrits les plus curieux qu'il avait pu se procurer sur l'histoire du pays particulièrement. Il se plaisait à faire copier ceux dont il ne pouvait acquérir les originaux, et son orgueil était de les mettre à la disposition des savants. C'est en face de cette moisson de documents, si riche pour les annales du Midi, que l'idée vint à Léon Ménard de publier ses *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, en y associant, par un juste sentiment de gratitude, le nom du généreux prêteur. C'est aussi là que s'approvisionnèrent en partie, pour leurs splendides recueils historiques, les Bénédictins de l'illustre congrégation de Saint-Maur. Ce trésor n'existe plus aujourd'hui. Il a été dispersé

après la mort du marquis d'Aubais survenue en 1777. On en conserve toutefois à la bibliothèque de la ville de Nîmes quelques volumes, et c'est de l'un d'eux que j'ai tiré le morceau d'histoire dont je viens faire hommage à notre Académie. »

Ainsi s'exprime le savant doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, M. A. Germain, dans un mémoire auquel je ferai plus d'un emprunt (1). Le fragment qu'il a tiré de l'oubli, se rapporte à un des plus notables épisodes de la troisième guerre de religion sous Louis XIII. C'est une relation, singulièrement animée, du siége de Saint-Affrique, écrite par un témoin qui prodigue les détails, parce qu'il a tout vu et qu'il pourrait dire : *Quorum pars magna fui!* On dirait une épopée, rappelant celle du XIII[e] siècle sur la croisade albigeoise. Même passion, même ardeur, à trois siècles de distance, dans ces luttes fratricides où se consumait, hélas! le meilleur des forces de la patrie. Par moments on croit entendre « une sorte d'hymne triomphal composé dans l'enivrement de la victoire, et qui, sans millésime officiel, porte en lui-même sa date contemporaine. »

Quelle était, au printemps de 1628, la situation des protestants français réduits à de continuelles prises d'armes par les violations multipliées de l'édit de Nantes, et condamnés au rôle de factieux pour soutenir leurs droits légitimes? On était au plus fort de la troisième guerre de religion, qui devait aboutir à la chute de la Rochelle et à la paix d'Alais. La république calviniste luttait encore, malgré les prodigieux travaux destinés à l'isoler sur terre et sur mer. L'héroïsme de Guiton et d'une population décimée par les souffrances d'un

(1) Relation du siége de Saint-Affrique fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Epernon. Le document, sans nom d'auteur, reproduit et commenté par M. Germain, fait partie du volume 116 de l'ancien fonds Aubais, portant le numéro 13840 sur le catalogue de la bibliothèque de Nîmes. Il n'a pas été ignoré des Bénédictins, qui lui ont emprunté un résumé de quelques lignes dans l'*Histoire générale de Languedoc*. Le manuscrit d'Aubais est une reproduction fort ancienne de la relation primitive dont il existe une copie plus récente, ayant subi quelques retouches plus ou moins intéressées, et connue sous le nom de manuscrit Grand-Pilande. Voir sur tous ces points l'excellent mémoire qui me sert de guide, p. 6 et 7.

long siége, tenait en échec le génie de Richelieu et les principales forces de la monarchie, tandis que Rohan courant des Pyrénées aux Cévennes, insurgeant ces orageuses démocraties du Midi, aussi promptes à s'armer qu'à se dissoudre, déployait dans des luttes ingrates les talents d'un négociateur consommé et les ressources d'un grand homme de guerre. Victorieux dans le Vivarais, il recevait des nouvelles alarmantes du Rouergue où la trahison avait livré Réalmont, Lacaune, au prince de Condé, commandant de l'armée royale. Viane, Saint-Affrique, point de jonction avec les Cévennes, étaient menacés. D'Assas se jeta dans la première de ces places « et fit voir à M. le Prince que les pistoles ne portent point de coup sur une âme qui craint Dieu, et qui n'est éclairée que par l'honneur. » Furieux d'avoir échoué devant une bicoque, Condé jura de se venger sur Saint-Affrique, qui commandait tout le pays de Vabres. Mais il avait compté sans l'énergie de Rohan qui, retenu sous les murs du château de Meyrueis par une résistance prolongée, détacha un de ses meilleurs lieutenants, le baron d'Aubais, avec une poignée de soldats résolus, au secours de la place menacée (mai 1628). Ici commence l'épisode qui doit trouver un épique narrateur dans les rangs des assiégés. Le récit anonyme s'ouvre par une description de la ville que n'eût pas désavouée Rohan en ses *Mémoires :*

« Saint-Affrique, la meilleure, la plus belle, la plus grande du pays vabrois, est assise dans un des plus délicieux vallons qui soient dans le Rouergue, lequel se serrant jusques à n'avoir qu'un petit quart ou demi-quart de lieue de large, va s'allongeant par divers départemens jusques à deux lieues de pays. Les montagnes qui enserrent ce terrain sont toutes embellies de forêts, champs et vignes très-abondantes. La petite rivière de Sorgue arrosant la vallée, et flottant contre la muraille de la ville, par un mouvement plein de rapidité rend toute la contrée merveilleusement plaisante à voir, comme par l'émail des prairies qu'elle arrose, et des arbres fruitiers

et autres qu'elle humecte, lesquels fournissent aux plus chauds jours d'été, une ombre agréable plus d'une lieue et demie de chemin. »

La nature a beaucoup fait pour la défense de la place que l'art n'a pas laissée au dépourvu. Protégée d'un côté par la rivière, de l'autre par « une vieille muraille assez haute avec quelques tours et porteaux, » elle ne donne prise à l'ennemi que par ses trois faubourgs, dont un s'étend de l'autre côté de la Sorgue. « Ses commodités sont que vingt mille hommes ne peuvent pas bien l'assiéger; que les quartiers des ennemis ne se peuvent pas bien secourir l'un l'autre; que les advenues sont malaisées pour le canon; que l'infanterie peut gourmander la cavalerie; que sans les vivres du dehors une armée ne saurait camper durant trois jours, car toutes les villes circonvoisines sont dans l'union : Milhau à quatre lieues, Cornus à quatre, Saint-Félix à deux, Le Pont de Camarès à trois, Viane à six, et l'entrée des Cévennes à huit; partant qu'elle est bien aisée à secourir. »

Les inconvénients résultant de l'extension des faubourgs et de la nature du sol « en divers endroits graveleux, » et peu propre à de solides travaux, sont plus que compensés par l'ardeur patriotique de la population résolue à tous les sacrifices pour la cause de la liberté de conscience. Elle trouve un chef digne d'elle dans le sieur de La Vacaresse, gouverneur de la place, pour qui de récents succès remportés à Saint-Félix « sont de puissants aiguillons à faire de bien en mieux. » Mais l'âme de la résistance, c'est le ministre Bastide, capable d'imiter l'exemple de Chamier mourant sur la brèche de Montauban, car il nous est représenté « tenant d'une main la truelle pour bâtir en la maison du Seigneur, prenant l'épée de l'autre pour conserver son ouvrage. » Sous son active impulsion s'élèvent comme par enchantement, les bastions de l'Aigle, du Lion, du Dragon, du Laurier et de l'Evangile, que doit arroser un généreux sang. La demi-lune du Roi Louis, non loin de celle de Madame de Rohan, atteste la persévérante fidé-

lité d'un peuple qui ne combat qu'à regret son souverain, dont le nom gravé sur les murs improvisés du faubourg du Pont, fait voir « qu'au milieu des plus sensibles douleurs nous baisons la main qui nous frappe, et prions sans cesse pour celuy qui en sa dignité royale porte avec éminence par dessus tout le reste des rois du monde la vive image de Dieu. »

Ainsi, protégé par des murs de pierre, et par de vivantes murailles qui sauront réparer leurs brèches, Saint-Affrique peut attendre l'ennemi qui verra si cette ville « est le déjeuné de trois régiments » et ne contient que des lâches. Le 29 mai, le prince de Condé et le duc d'Epernon paraissent avec cinq ou six mille fantassins et huit cents cavaliers, et occupent les hauteurs. Le baron d'Aubais, resté à Viane, a jeté dans la place la cornette de cavalerie de Saint-Estève, son frère aîné, celle du baron d'Alais, et deux cent cinquante hommes du régiment de Bimart, en tout treize cents combattants, auxquels se mêleront quelques étrangers. Dès le 29 les opérations militaires commencent; les assiégés font une sortie, et le succès reste aux plus audacieux : « Ici, dit le narrateur anonyme, les impies verront la vérité des promesses de Dieu contenues au Lévitique, ch. 26, v. 8, en ces termes : Cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent en poursuivront dix mille, et vos ennemis tomberont par l'épée devant vous. » Vingt hommes détachés par La Vacaresse, en mettent en fuite deux cents, et portent le trouble dans le gros de l'armée ennemie. « Nos gens reviennent pleins de gloire, portant au bout de leurs piques les habits sanglants des ennemis morts, et tous s'étant rendus dans la place d'armes qui est au fond du bastion du Dragon, Bastide pasteur après avoir fait chanter le Psaume 3, rend solennellement grâces à Dieu de ce bénéfice. »

Ce n'est là qu'une première escarmouche, présage de nouveaux succès. Les attaques dirigées, les jours suivants, contre les bastions du Dragon et de l'Evangile sont repoussées. Au-dessous de la plate-forme de ce dernier est « un très-large et creux précipice, au fond duquel roule un petit ruisseau qui

fait aller plusieurs moulins. » Il devient le théâtre d'une furieuse rencontre : « L'ennemi, au nombre de trois ou quatre cents hommes, aborde ce précipice, et gagne le haut des vignes qui commandaient tout le terrain de l'Evangile. Bimart duquel une partie du régiment gardait ce poste, envoie son lieutenant de la Taillade avec trente soldats de ses compagnies pour débusquer l'assaillant... Celui-ci, qui parmi ses gens a reçu quelques enfants de la ville, n'est pas plus tôt dehors, qu'il se jette en lion sur l'ennemi. Tout le monde le suit : on tire, on frappe, 'on blesse, on tue; on ne voit déjà que sang ennemi en toutes ces vignes. Dans un tour de main en voilà six étendus et dépouillés à la barbe des leurs, le corps desquels on n'a pu ensevelir pendant le siége. L'ennemi s'effraye de ce carnage, se met en désordre, et recule derrière une muraille du pigeonnier. La Taillade le suit sans relâche, le pousse plus de trois cents pas au delà, le long de l'eau, où il fait une tuerie plus grande que dans les vignes... et après avoir étendu environ quarante ennemis, se trouva n'avoir perdu qu'un soldat de mort et un de blessé. »

Au-dessus du bastion de l'Evangile, le prince de Condé fait construire un fort que les assiégés ont nommé le Fort du Mensonge. De ce point élevé il espère couvrir la place de ses feux et l'obliger à se rendre. « Le 3e de juin, à dix heures du matin, un tambour vient sommer les assiégés de la part de M. le Prince. On fait des réponses si hardies que les assiégeants connurent bien que le morceau était si chaud qu'il faudrait souffler au bout des doigts, et que quinze volées de canon ne mettraient pas M. le Prince dedans, n'en déplaise au juge de Saint-Affrique (1). » Ce nouvel effort de l'armée catholique soutenue « par quatre gros canons et deux des plus belles coulevrines » n'eut pas plus de succès que les précédents. Le ministre Bastide, toujours au premier rang, élec-

(1) Le quart de la population était catholique, et ne pouvait faire des vœux pour le triomphe de l'hérésie. Un quidam de Galtier, juge de Saint-Affrique, avait promis une facile victoire au prince de Condé. « Mais Dieu souffle sur les desseins de ceux qui ne demandent que l'effusion du sang de son peuple. »

trise les assiégés par ses paroles et son exemple. Les boulets pleuvent autour de lui, « et il ne reçoit autre mal que de se sentir couvert de terre. »

Mais tout se prépare pour le grand assaut qui doit décider du sort de la place. Il est livré le 5 juin, jour digne de mémoire, dit notre chroniqueur, s'il en fut jamais! « Voici l'armée ennemie, laquelle faisant trois gros, se tient en posture de nous faire beau jeu. Un chacun d'eux s'apprête pour aller souper dans Ville Louis. Mais pourtant il y en a plusieurs qui ne dépendront jamais plus guère à leurs hostes. On tient la prise inévitable. Le bandoul est fait dans le camp qu'à peine de la corde personne ne parle de sauver la vie ni à ami ni à parent qui soit dedans. Les filles, par une chasteté romaine, sont données à la discrétion de la brutalité du soldat. Tout y doit passer, oui, jusques aux chats... la conclusion est qu'il faut que la terre soit abondamment arrosée du sang des plus innocents. L'homme propose, mais Dieu dispose!

« Dans la ville tout est en bon ordre; la poudre, les balles, la mèche, les feux d'artifice; les médicaments, le vin, les confitures sont portés aux quartiers suffisamment, et des personnes établies qui doivent distribuer le tout sans mesure. » C'est le rôle des consuls et des principaux bourgeois, qui se multiplient selon les besoins. Les femmes, auxquelles reviendra une grande part dans les succès de la journée, « font merveille à charrier des pierres, chaux, cendres et fascines... » Un dernier trait achève le tableau : « Un chacun des assiégés ayant dîné à son poste, on fait la prière par tous les quartiers avec une ardeur incroyable, après laquelle il tarde à nostre soldat de se jeter pêle-mêle parmi l'ennemi. »

Bientôt le canon retentissant sur les hauteurs, vers le fort de la Vérité, donne le signal de l'attaque dirigée contre les faubourgs de la ville. « L'ennemi se jette tête baissée dans le fossé, dresse ses échelles, et avec une impétuosité incroyable monte sur la brèche... Il est déjà mêlé avec les nôtres sur le parapet, et crie : Dedans! Mais à bon chat bon rat... Les hur-

lements des assaillants, les mousquetades, les canonnades, les coups de part et d'autre remplissent l'air de sons effroyables, le ciel d'obscurité et d'horreur, et couvrent la terre de corps morts et de sang. Jamais attaque ne fut plus hardiment ni plus furieusement avancée; jamais attaque ne fut plus courageusement ni plus vigoureusement repoussée. » Refoulés sur tous les points, les catholiques se replient en désordre, pendant que le cri de victoire retentit sur la brèche du Dragon et du Lion, témoin des actes les plus héroïques. On ne peut que citer quelques traits : Saint-Estève, trouvant de l'incommodité à sa cuirasse, l'a quittée au milieu de la grêle des balles, et se contente de son pourpoint blanc qui devient comme un phare dans le combat. Ailleurs deux héros, Courrène et Rieutort, capitaines du régiment de Sendres, « après avoir rendu des actions de Césars, » tombent pour ne plus se relever sous les charges meurtrières du canon. Plus heureux, Touseil survit à sa blessure. Au moment où il levait la main pour lancer une pierre, « il sent qu'un coup de canon l'a privé du bras droit, lequel ayant pris avec la main gauche, il se retire au petit pas, et tient ce discours à quelques-uns qui se tenoient écartés : Eh! quoi! mes amis, où est l'honneur? Allez et achevez de vaincre! (1) »

Malgré trois échecs répétés et les pertes les plus sensibles, le prince de Condé ne peut s'avouer vaincu : « Non, non, un cœur généreux et animé de la présence des grands du royaume, ne se lasse pas sitôt. L'ennemi rafraîchi encore par de nouvelles troupes, et voulant effacer la honte des deux dernières défaites, veut jouer son reste. Il oublie tout le travail passé, se montre plus hardi et plus vigoureux que jamais, vient par la planche qui est dans le fossé, fait marchepied et échelle de

(1) Encore un trait digne de mémoire : « Un coup de canon emporte la cuisse à un soldat, et jette l'os qui entra bien avant dans l'épaule d'une femme mariée de basse condition. Elle prie le capitaine Carlencas qui était auprès d'elle de lui arracher ce tronçon. Carlencas, par importunité, satisfait à la prière de cette femme, laquelle toute sanglante, sans se soucier de se faire panser, s'opiniâtre au combat, et en cette posture abat par deux fois de ses mains un de ses ennemis sur la brèche. » Cette héroïne se nommait Claire Caldier.

ses morts, et enchérissant en fureur, force et courage par dessus toutes les autres actions, remonte sur la brèche, et donne aux soutenans plus de peine qu'auparavant. Le meurtre, le carnage, les blessures, multiplient en telle sorte qu'il semble que l'enfer déchaîné, ayant la mort pour compagne, ait établi son trône sur les parapets, dans les fossés et sur les champs voisins. La tempête des canons et le bruit des mousquetades font qu'on ne peut entendre que confusément les tristes gémissemens des mourants. L'assiégé, qui, animé des deux premiers avantages, avoit le cœur tellement enflé de courage qu'il était capable de mettre le pied sur la gorge à tout ce qui se fût présenté, chasse, poursuit et tue si vigoureusement ces opiniâtres en toutes les deux brèches, qu'après les avoir poussés en bas le chemin des rondes, et chassé de tout l'environ des fossés à force de coups, ils n'eurent plus d'envie d'expérimenter si les ailes des Parpaillots sont fortes, et leurs armes, arrosées de la bénédiction de Dieu, redoutables aux ennemis de la croix de son Fils. »

Ce combat, qui paraissait décisif, ne fut cependant pas le dernier, et l'obstination du prince de Condé coûta la vie à bien des catholiques dans un troisième assaut mollement conduit, mais plus sanglant encore que les précédents : « La lassitude, les morts, les blessés, les approches de la nuit, mais principalement le défaut de puissance, font faire la retraite à l'ennemi qui laisse à l'assiégé une moisson de mousquets, de piques, de cuirasses, de pots, d'habillements et d'échelles, ce qui fut tout emporté dans la ville. Les uns crient : Sauve, mille pistoles; les autres crient : Sauve, dix mille écus; d'autres : Sauve, un capitaine; mais cependant on les met tout nuds, et nos gens qui ont bien des mains, n'ont pas d'oreilles pour telle sorte de personnes. Il n'y a rançon qui puisse sauver la vie à ceux qui par serment doivent être sans compassion en nostre endroict, et qui blasphémant le jour auparavant dans la tranchée, lorsque nous invoquions le nom de Dieu aux brèches, croient que nostre

Eternel n'était pas capable de nous garantir de leurs mains. »

Dans le triple assaut du 5 juin, l'ennemi n'a pas perdu moins de quatre cents hommes, sans compter les blessés, « plus de trois cents grièvement. » Les assiégés ont à peine perdu trente des leurs (1). Parmi les morts de l'armée catholique se trouvent des hommes de marque, « entre lesquels La Magdelaine, qui en cette occasion conduisoit le régiment de Normandie, et La Passe qui menoit le régiment de Picardie. C'étoient deux braves et vaillants capitaines, et qui firent en cette occasion tout ce qu'on peut désirer des gens de leur sorte. Aussi M. le Prince se reposoit grandement sur eux. »

Cette sévère leçon sera-t-elle comprise des chefs catholiques? La prudence leur commande de s'arrêter, et la voix de l'humanité est d'accord avec celle de la prudence : « M. le Prince sent enfin le repentir qui le violente d'avoir hasardé ce qu'il avait de plus cher devant Saint-Affrique, et provoqué la main de Dieu à lui faire sentir les avant-coureurs de sa colère par des voies qui obligeront les enfants de nos enfants à célébrer les témoignages de la bonté et puissance de l'Eternel des armées, de la délivrance de ceux qui l'invoquent. On assure que M. d'Epernon, de qui l'âme toute grande, toute généreuse et toute remplie de probité, avec un jugement très-solide, voit dans les affaires les plus obscures au delà même de celles de sa condition, conseilla sur-le-champ à M. le Prince de songer à la retraite. » Ce conseil fut suivi, le 6 juin, à la grande confusion des évêques de Vabres et de Rodez, néfastes instigateurs de cette malheureuse entreprise, réduits à cacher leur honte au château de Saint-Isère.

Ici l'auteur de l'homérique narration que nous avons suivie pas à pas, laisse échapper comme un chant de triomphe, et n'oublie aucun des héros du siége dans lequel on a vu les femmes donner l'exemple aux hommes. « Mais quoi! la gloire ne doit point être dérobée au généreux et mâle courage des

(1) Cinquante-huit, selon le msc. Grand-Pilande.

filles, qui au milieu des mousquetades et canonnades, ont fait honte à plusieurs bien peignés, qui avec leurs chapeaux à la mutine avaient tellement donné place dans leurs âmes à la peur, qu'ils ne demandaient que des occasions pour faire l'école, mêmement pendant l'assaut. Ces filles donc ont tellement signalé leur courage, qu'elles ont fait voir combien grands sont les efforts de la vertu dans le cœur de ce sexe et de cet âge. Ces trois particulièrement ont ravi en admiration les soldats et les chefs : la demoiselle Anne de Fabry, fille au sieur Fabry, bourgeois; celles de Jacques de Navarre et de Jacques de Valeri. Elles ont été toujours infatigables au travail des fortifications et des amazones au combat. »

Mais après l'ivresse de la victoire, le patriotisme reprend ses droits, et l'auteur anonyme de la relation qui s'élève parfois au ton de l'épopée, ne peut s'empêcher de gémir de ces luttes civiles qui ne profitent qu'à l'étranger dont la main est mêlée à toutes nos discordes : « Cependant que retentit en chaque quartier le chant des psaumes, prières et actions de grâces, les gens de bien soupirent, voyant la pauvre France arroser ses fleurs de lys de son propre sang, et sacrifier au sanguinaire, ambitieux et avare démon de Rome et de Madrid, les plus braves hommes qui soient au reste du monde, par le violement avec lequel les ennemis de Dieu et de l'Etat profanent l'honneur et l'innocence des paroles royales, cependant qu'ils empeschent par tous artifices qu'aucun vent ne puisse porter aux oreilles de Sa Majesté le récit du véritable sujet de nos misères. »

Des remercîments sont dus à l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Montpellier pour avoir remis en lumière un document qui offre un si bel exemple de foi religieuse et de fidélité monarchique, en des temps troublés où la foi n'était pas moins en péril que l'honneur. « Ces principes, dit M. Germain, étaient du reste traditionnels à Saint-Affrique; cette petite ville ne s'était-elle pas courageusement opposée en 1361, à l'introduction des Anglais dans ses murs que

venait de leur livrer, avec tout le Rouergue, le traité de Brétigny? N'avait-elle pas été aussi une des premières à reconnaître le gouvernement de Charles V, lorsque, en 1369, il lui fut possible de redevenir française? Le protestantisme s'y établit en 1562, et y fructifia au point de se faire adopter par les trois quarts de la population. Mais il n'y exclut pas le sentiment national. Le patriotisme s'y trouvait encore plein de vigueur à l'époque du siége de 1628, comme en témoigne notre relation. »

On aime à terminer par ces lignes impartiales le récit d'un épisode peu connu des guerres de religion sous Louis XIII. L'héroïsme d'une petite cité prête à s'immoler pour la défense de ses libertés menacées, et sa victorieuse résistance, ne pouvaient changer les destinées de notre pays. Cinq mois après la levée du siége de Saint-Affrique, succombait la principale citadelle du protestantisme français tel que l'avait constitué l'édit de Nantes. Richelieu entrait à la Rochelle.

JULES BONNET.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

REGISTRE DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MELLE (DEUX-SÈVRES).

(1660-1669.)

Les archives de la Société de statistique de Niort contiennent quatre manuscrits concernant l'Eglise réformée de Melle, département des Deux-Sèvres. Ils sont catalogués sous le n° 153 et figurent au nombre des livres de la bibliothèque de cette Société. Le plus important de ces manuscrits est couvert en parchemin et porte ce titre : « Papier du consistoire de l'Eglise réformée de Melle. A. Gilbert, (1) pasteur de ladite Eglise. Melin, lecteur de la dite Eglise. » Il comprend les 56 premiers feuillets du registre, embrassant une période de 9 ans et quatre mois, du 18 juin 1660 au 18 octobre 1669 ; mais il est loin d'être complet ; toutes les feuilles de la fin ont été enlevées.

Des abjurations, des nominations d'anciens, des aveux de fautes commises par les protestants, des délibérations de toutes sortes remplissent les pages qui nous restent. Ecrites à une époque où les disciples de Calvin étaient en butte à la plus triste persécution, elles donnent de précieux renseignements sur le pasteur de Melle et sur son troupeau. Obligé de lutter contre ses ennemis et, il faut bien le dire aussi, contre la misère qui afflige ses coreligionnaires, Abraham Gilbert fait tête à l'orage avec la plus grande énergie. Les coups qui le frappent ne font que redoubler son zèle pour la propagation des doctrines protestantes, et malgré les dragons, les intendants et le clergé, il fait un si grand nombre de prosélytes que, quelques années plus tard, Maupou d'Ableiges disait avec une sorte d'amertume, dans son Mémoire sur la province de Poitou : « La ville et le pays de Melle sont fort peuplés de nouveaux convertis ; il y en a plus que de catholiques-romains. » La liste des abjurations contenues dans ce registre comprend 131 noms. A l'excep-

(1) Abraham Gilbert naquit à Melle ou aux environs. Il fit ses études à l'académie de Saumur, et revint dans sa ville en qualité de pasteur. Nommé ministre de Charenton en 1681, il occupa ce poste jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et se retira en Suisse, à cette époque, avec Marie Thomasset, sa femme. Les Eglises de Paris et du Poitou faisaient grand cas de ce pasteur; elles lui confièrent souvent la défense de leurs intérêts.

tion de René Houssay, de Tours, et de Jean Robert, de Luçon, les nouveaux protestants sont tous de Melle ou des environs. Les abjurations donnaient lieu à deux actes. Le néophyte se présentait un dimanche devant le consistoire et manifestait son intention d'abandonner la religion catholique-romaine. Il était renvoyé à huitaine ou à quinzaine pour faire *publique profession de sa foi.* Au jour indiqué, l'abjuration était faite publiquement après le prêche. Ces conversions étaient parfois entravées par le clergé de Melle ; mais le pasteur Gilbert et les anciens du consistoire ne se laissaient intimider ni par les menaces ni par les actes de procédure. Nous trouvons, à la 1re page du registre, une abjuration faite dans ces conditions, le 18 juin 1660, par Judith Auguis. M. Pavillon, curé de Melle, avait fait signifier au pasteur une opposition, avec assignation à comparaître devant le lieutenant général de Poitiers ; mais le consistoire passa outre, déclarant que l'acte en question *était directement contre la liberté permise aux Eglises réformées et à chaque particulier par les édits de Sa Majesté,* et arrêtant qu'il *ferait tout ce qu'il jugerait nécessaire pour défendre l'Eglise.* Semblable décision fut prise le 11 novembre 1668, à l'occasion d'une opposition au mariage de Louis Blanc du Clouzy avec Anne Robert, formée par Mathieu Normand, curé de Saint-Hilaire de Melle.

Des difficultés d'un autre genre venaient souvent assaillir Abraham Gilbert ; les questions financières, entre autres, étaient d'une gravité exceptionnelle. Malgré le zèle et les sollicitations du pasteur, il y avait toujours, pour payer les contributions, une certaine indifférence et quelquefois un peu de mauvaise volonté de la part de quelques personnes. Le 30 juillet 1662, Champion, pasteur de Mougon, et Prioleau, pasteur d'Exoudun, délégués par le synode, se rendent à Melle pour exhorter les récalcitrants à payer *une somme considérable* due à Abraham Gilbert. Deux ans plus tard, un M. Malleray, de Poitiers, presse le consistoire pour le remboursement d'une somme de 600 livres qu'il avait prêtée. En 1667, le mauvais état des finances avait encore augmenté. Le 1er mai, on décide qu'on s'assemblera toutes les semaines, jusqu'à l'achèvement des nouvelles listes des taxes. Le mois suivant, un appel chaleureux est fait à tous ceux qui ne payent pas leurs contributions pour *l'entretènement du saint ministère,* mais il ne produit pas tout l'effet désirable ; il faut le renouveler le 4 mars 1668, et y ajouter, pour les récalcitrants, une menace de la suspension de la cène.

A cette époque, Abraham Gilbert tomba malade. Des pasteurs voisins vinrent à tour de rôle faire le prêche à Melle pendant environ trois mois : M. de Médicis, pasteur de Saint-Maixent, le 9 avril et le 26 mai ; M. Champion, pasteur de Mougon, le 15 avril ; M. Mitault, pasteur de Chefboutonne, le 13 mai. Le malade était rétabli le 3 juin ; mais l'année suivante, (en septembre et octobre), une nouvelle crise nécessita la présence à Melle de MM. Perdriat, de Médicis et Mitault, pasteurs de Sauzé-Vaussais, Saint-Maixent et Chefboutonne. Le 21 octobre 1668, il y avait

encore une *grande confusion dans l'Eglise par les grands arrérages des deniers du ministère*, et les retardataires étaient de nouveau invités à se libérer. Quelques mois plus tard, la situation s'était améliorée sans être bien satisfaisante. M. Malleray n'ayant pas été payé, les chefs de famille et le consistoire assemblés prirent des mesures énergiques pour arriver à éteindre cette dette et pour faire face à d'autres exigences qui remuaient profondément le cœur des protestants. Cette délibération, du 2 juin 1669, est motivée en ces termes : « Pour aviser aux affaires importantes de l'Église et pour trouver à faire un fonds pour acquitter les sommes de deniers dont on se trouve redevable envers M. Malleray depuis si longtemps, comme aussy pour subvenir aux dépenses qu'il convient faire pour la subsistance de nos pauvres frères prisonniers pour l'Evangile dans les prisons de Poitiers et de Fontenay, et pour les frais des députations, il a esté unanimement arresté que chacun contribuera le double de ce qu'il a accoutumé de fournir pour l'entretènement du saint ministère. » Des secours du même genre avaient déjà été fournis l'année précédente ; le 26 mai, une somme de 23 livres 10 sols avait été mise entre les mains du pasteur de Médicis, *pour être employée aux frais des députés et au soulagement des pasteurs et anciens de la province de Poitou emprisonnées*.

Pour comble de malheur, dans cette même année 1868, il fallut faire au temple des réparations de la plus grande urgence. La charpente et la toiture menaçant ruine, on fut obligé d'acheter des matériaux et de faire marché avec des ouvriers. La dépense, réglée avec la plus stricte économie, s'éleva à une somme peu importante, mais les ressources disponibles se trouvèrent insuffisantes. Après avoir payé les couvreurs (Pierre Genest et Gauthier), les charpentiers, (Bouquet, Bourdin et Dubreuil), et quelques fournisseurs, il ne fut pas possible de solder entièrement une dame veuve Gilbert et un nommé Samuel Nocquet, qui avait vendu les arbres nécessaires à la charpente. Les protestants qui n'avaient pas encore payé les contributions destinées à ces réparations furent invités à se libérer, sous peine d'être privés de la cène.

Les difficultés financières n'étaient pas ce qu'il y avait de plus pénible pour le pasteur. Des tortures morales lui étaient souvent infligées. Soutenu par la fermeté des anciens, il luttait avec patience et courage contre les oppresseurs, contre le conseil du roi lui-même. Un arrêt du 13 novembre 1662 avait prescrit que les enterrements des protestants ne pourraient se faire qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit, et que dix personnes seulement pourraient accompagner le corps. L'Eglise de Melle s'émut ; quatre délégués, MM. Lévêque, Gilbert l'aîné, Burgodière et la Pichonnerie), furent chargés de s'entendre avec les Eglises voisines, *pour la conservation de la liberté acquise aux Eglises réformées par l'édit de Nantes ;* et, dans la prévision d'attaques particulières, il fut décidé qu'après avis de ces délégués, le consistoire prendrait fait et cause pour ceux qui seraient inquiétés. Mais ce n'était là que le prélude

de persécutions plus graves. Cités à comparaître à Paris, pour justifier du droit d'exercice de leur temple, les protestants de Melle nommèrent leur pasteur et M. Jean Nau, Sr du Pinier, pour les représenter. On leur adjoignit plus tard M. Nau Colin. Mais les efforts de ces hommes dévoués ne purent arrêter les poursuites : le temple fut saisi. Afin d'éviter un procès qui ne pouvait se terminer à l'avantage du consistoire, MM. Nau, du Pinier et Patraud furent chargés de traiter avec le curé de Chenay.

Toutes ces affaires agitaient les esprits, et les personnes qui fréquentaient le temple n'assistaient plus aux prières avec le même recueillement qu'autrefois. Le pasteur n'était pas d'humeur à souffrir le moindre relâchement dans la discipline. Réuni par ses soins le 30 novembre 1667, le consistoire conjura tous les fidèles de prendre garde à eux et de se tenir en état convenable durant les prières. Il fut tenu compte de la recommandation; mais un événement vint éprouver Abraham Gilbert. Au mois de juillet 1868, des voleurs s'introduisirent dans le temple de Melle, brûlèrent les papiers et emportèrent l'aiguière avec tous les autres objets précieux. Pour poursuivre les malfaiteurs, arrêtés quelques jours après par le prévot de Civrais, il fallut que la pauvre Eglise s'imposât encore un petit sacrifice.

Des questions d'une nature fort délicate étaient parfois agitées devant le consistoire. Le pasteur, qui tenait beaucoup à la discipline, ne se montrait pas moins rigoureux sous le rapport de la morale. Le 4 novembre 1668, un jeune homme nommé Jean Larcher fut mandé *devant la compagnie*, pour répondre à certains bruits qu'on faisait courir sur sa conduite avec Marie Billaud, sa fiancée. Il protesta de son innocence, et on le renvoya, en *le laissant au témoignage de sa conscience*. La fiancée comparut à son tour le 24 février 1669, et répondit de la même manière. Elle fut aussi *remise à sa propre conscience* et exhortée *à vivre honnêtement et hors de tout mauvais soupçon*. Ce trait de mœurs patriarcales nous paraît fort significatif. La fermeté du pasteur est très-louable, mais l'obéissance des deux inculpés est bien digne d'éloges. Il fallait qu'Abraham Gilbert exerçât un grand ascendant sur tous les fidèles pour obtenir une semblable soumission. Rien ne saurait, il nous semble, faire plus d'honneur au protestantisme.

L'instruction n'était point négligée par les protestants dont nous nous occupons. Il y avait à Melle des écoles de français et de latin dirigées par MM. Melin, Forbé et Nourry. En 1663, le présidial de Poitiers défendit à ces trois maîtres de s'occuper de l'instruction de la jeunesse. Quelques années auparavant, le consistoire avait obtenu un arrêt de la cour dans une circonstance pareille. Il protesta contre cette nouvelle *vexation* le 11 mars 1663, demandant à être maintenu dans l'exercice de la *liberté acquise par les édits du roi*. Il fut sans doute fait droit à cette demande, car nous trouvons, en 1667, cinq délibérations concernant M. Forbé, *régent des écoles latines*. Le 1er mai, ce dernier dé-

clarait que, n'ayant presque plus d'écoliers, il était obligé de quitter Melle, où il n'avait pas le moyen de subsister plus longtemps. Sur les supplications des membres du consistoire, le pauvre maître d'école consentit à retarder son départ jusqu'au 29 septembre de la même année, *moyennant qu'on contribuât une pistole par mois pour sa nourriture.* Le consistoire, aussi gêné que M. Forbé, fut obligé de prendre *dans la bourse des pauvres* cette misérable somme de 40 fr. et de faire le payement en deux termes. Les ressources épuisées, il devenait impossible de reculer davantage l'époque fixée pour le départ. Ce fut avec *beaucoup de douleur* que l'Eglise de Melle se sépara de ce maître qui partait plein de reconnaissance pour la manière dont on l'avait traité. Le 2 octobre, le consistoire lui délivra un certificat constatant *ses bonne vie, mœurs, piété..., capacité et soin à instruire la jeunesse dans les langues latines et grecques, priant le Seigneur de l'adresser en quelque lieu où il put trouver la satisfaction qu'il désirait.* L'éloquente simplicité de ces adieux est véritablement touchante. On ne peut se défendre d'une certaine émotion en lisant cette page qui montre véritablement à nu la misère du consistoire de Melle et témoigne en même temps des bons sentiments du pasteur et des anciens et de leur amour pour l'instruction.

La multiplicité des documents ne permettant pas de publier *in extenso* le papier du consistoire, nous nous bornerons à donner les pièces les plus intéressantes.

Le second des manuscrits dont nous venons de parler contient seulement six feuillets ; c'est la liste des pauvres secourus par le consistoire pendant les années 1661 et 1664. Trente et une personnes, recevant périodiquement 8 sols au moins et 30 sols au plus, figurent dans la première période. En 1664, il n'y a plus que vingt-huit malheureux inscrits pour des sommes variant entre 10 sols et 30 sols.

Les deux autres manuscrits sont des cahiers de recette des deniers des pauvres. Le plus ancien porte ce titre : « Recepte des deniers des pauvres recueillis en l'église réformée de Melle, à commencer le 19 novembre 1662, à l'yssüe des presches et réunions publiques. » Il s'arrête au 4 juillet 1666 et ne comprend que cinq feuillets. Les comptes, arrêtés régulièrement par le pasteur tous les six mois, ne constatent que de très-faibles recettes pour chaque dimanche : 3 sols 6 deniers, 4 sols, 7 sols 6 deniers, 17 sols 6 deniers, etc. La plus forte somme s'élève à 48 sols. Le dernier cahier, dont il n'existe plus qu'un fragment d'une vingtaine de pages (du f° 18 au f° 40), commence le vendredi 4 octobre 1669 et se termine le 23 juillet 1673. Les recettes ne sont ordinairement que de quelques sols, comme en l'année 1666. C'est le pasteur Mitault, de Chefboutonne (1), qui fit la première quête inscrite sur ce manuscrit.

IMBERT, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

(1) Dans son *Histoire des protestants du Poitou*, M. Lièvre ne mentionne ce pasteur qu'en 1678. Nous le trouvons dès le 13 mai 1668.

PAPIERS DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MELLE

A. Gilbert, pasteur de la dite Eglise. J. Melin, lecteur de la dite Eglise.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Du 18e *juin* 1660. (1)

Jeudith Auguis s'étant présentée à notre compagnie pour témoigner sa repentance de la faute qu'elle a faite s'étant mariée à l'église romaine et ayant abjuré la vraye religion; M. Gilbert, pasteur, ayant aussy présenté un acte qui luy a été signifié à la requête du Sr Pavillon, curé de St-Hilaire de cette ville, pour empêcher que ladite Auguis ne soit receue à faire ladite reconnoissance; la compagnie, voyant les témoignages de repentance de ladite Auguis, l'a receue en la communion de son église, en faisant sa reconnoissance publiquement, sans avoir aucun égard à l'acte signifié par le dit Pavillon, comme étant directement contre la liberté permise à nos églises et à chaque particulier par les édicts de Sa Majesté.

A. Gilbert, pasteur de lad. église.
Boutet, ancien. Nau.
Aymard, ancien. Deschamps.
Samuel Nocquet. Barrillot.

Du 11 *juillet* 1660.

Les chefs de famille ayant été extraordinairement assemblés avec le consistoire, pour adviser aux moiens de se défendre du trouble qui nous est apporté en l'exercice de la religion, contre les édicts de Sa Majesté, par le Sr Pavillon, opposant à la reconnoissance de Judith Auguis cy-dessus; veu le dit acte d'opposition et l'assignation donnée à Mr Gilbert, notre pasteur, pardevant le lieutenant général à Poitiers; la compagnie a arresté que l'on se maintiendra en la

(1) Premier acte du registre.

liberté qui nous est permise par les édicts, et que le consistoire fera tout ce qu'il jugera nécessaire pour défendre l'église, prenant cette opposition comme un attentat aux édicts de Sa Majesté.

A. GILBERT.
B. MARTIN.
H. BIDAULT, ancien.
AYMARD.
JOUSSET.
BOUTET, ancien.
LOUIS PRÉVOST.
TEXIER.
GILBERT.

Du dimanche 30e *de juillet* 1662.

Nous soussignés, commis par le dernier sinode de la province de Poitou, tenu à Pousauges, pour prendre connoissance des arrérages qui peuvent être deus à Monsieur Gilbert, et désirant d'établir un bon ordre dans cette église, ayant appris par le consistoire et l'assemblée des chefs de famille qu'il est deu au dit sieur Gilbert une somme considérable et que cela vient de ce que plusieurs particuliers refusent de payer leur contribution, et ne pouvant pas remédier à tout ce désordre, nous avons déclaré en général à l'église la charge que nous avions reçüe du sinode, et l'avons exhortée à s'acquitter mieux à l'avenir de son devoir en faisant cesser tous les arrérages, et chargé le consistoire d'y tenir la main en exerçant les rigueurs de la discipline contre les rebelles, et du tout rendre compte au prochain sinode.

Fait à Melle les jour et an que dessus.

J. CHAMPION, pasteur de l'église de Mougon.
PRIOLEAU, pasteur de l'église d'Exoudun.

Du 18 *février* 1663.

Mr Gilbert, pasteur de ceste église, ayant présenté à cette compagnie l'arrest du conseil du 13e jour de novembre dernier, par lequel il est ordonné pour les enterrements des morts de la R. C. ne se puissent faire que dès le matin à la pointe du jour ou au soir à l'entrée de la nuit, sans qu'il puisse y avoir plus de dix personnes qui accompagnent le corps, la Compagnie, les chefs de famille assemblés, a nommé avec le consistoire Mrs Levesque, Gilbert l'aîné, Burgodière et la Pichonnerie, auxquels elle donne plain pouvoir de se consulter, prendre avis des églises voisines, agir et faire générale-

ment tout ce qu'ils jugeront à propos pour la conservation de la liberté qui nous est acquise par l'édict du roy, sans préjudicier au respect que nous devons aux ordres de Sa Majesté; et pour ce que cependant quelqu'un de nostre corps pourroit être attaqué en son particulier sur l'exécution dudit arrest, la compagnie leur ordonne de prendre l'avis des susnommés pour s'y conformer, et au cas qu'ils soient inquiétés promet la dite compagnie de se joindre à eux, contribuer aux frais et despents et généralement de faire toutes choses que la dite compagnie jugera nécessaire pour leur légitime défense.

Fait à Melle ce dit jour dix-huit février mil six cent soixante-trois.

A. Gilbert, pasteur de ladite église.

Vezeusay.	Nau.
H. Bidault.	Chasteauneuf.
F. Amant.	Dupuy.
Chardellon.	Nau.
Gilbert.	Nau.
Bidault.	Pierre Guay.
Bernabé Girard.	Robert.
F. Serpault.	Jallenet.
Aymard.	La Burgaudière.
Boutet.	

Du 11 *mars* 1663.

Messieurs Melin, Forbé et Nourry ayant présenté à cette compagnie une sentence des présidiaux de Poitiers, par laquelle il est ordonné qu'ils seront adjournés audit Poitiers et défenses leur sont faites de s'immiscer à l'instruction de la jeunesse, contre la liberté qui nous est acquise par les édits du roy, la compagnie, considérant que cette vexation n'est qu'une suite de celles qu'ils avoient commencées il y a quelques années, contre lesquelles nous avons obtenu arrest de la Cour, a arresté que lesdites significations seroient envoyées à M. Jouard, procureur au parlement, afin d'obtenir de la Cour qu'il luy plaise nous maintenir conformément à son arrest, et, pour ce, la charge de faire le reste est donnée à M. du Pinier. Fait et arresté les jours et an cy-dessus.

A. Gilbert.

Aujourd'huy neufiesme décembre 1663, les chefs de famille estant assemblés avec le consistoire à l'issue de l'action pour aviser aux moiens de notre commune défense touchant la publication faite en cette ville, le 7 de ce mois, de l'ordonnance de Mrs de Colbert et La Noue du 29 9bre dernier signée Mignon, la Compagnie a pris M. Gilbert, nostre pasteur, et lui a adjoint M. Nau pour comparoistre à l'assignation, dire et agir au nom de cette église dans toute cette affaire, sans aucune autre particulière charge, et leur a donné plein pouvoir, promettant d'avoir agréable tout ce qui sera par eux fait, et de faire les frais qui seront nécessaires à cet effet.

A. GILBERT, pasteur.
H. BIDAULT, ancien.
GILBERT.
PIERRE D'AVIS, ancien.
BOUTET, ancien.
ADMYRAULT.
DUPUY.
NAU.
AYMARD, ancien.
LEVESQUE.
F. AMANT.

Du 8 *février* 1665.

Le consistoire ayant eu advis que, par ordonnance de Messieurs Colbert et de la Noue, commissaires nommés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édict de Nantes et de 1629, il étoit enjoint à toutes les églises de comparoitre et de produire pardevant eux les titres justificatifs de tout droit d'exercice de leur temple, et le 10e du présent mois, la compagnie a nommé M. Abraham Gilbert notre pasteur, et M. Jehan Nau, Sr du Pinier, ancien de cette église, auxquels elle a donné pouvoir de comparaître pardevant nosdits seigrs les commissaires, produire, défendre, contredire et faire tout ce qu'ils jugeront à propos pour le bien de la d. église promettant avoir le tout pour agréable. Fait au consistoire les jour et an cy-dessus.

PIERRE D'AVIS, ancien.
AYMARD, ancien.
BOUTET, ancien.
H. BIDAULT.

Aujourd'hui, 5e jour de juillet 1665, jour de dimanche, le consistoire et chefs de famille assemblés à l'issue du presche, pour aviser aux affaires de l'église, et particulièrement pour envoier quelqu'un des chefs de famille dans la ville de Paris pour la sollicitation du

procès au Conseil pour la conservation et maintien de la dite église de ce lieu, les pasteur, anciens et chefs de famille assemblés ont tous estimé nécessaire de députer pour ladite sollicitation et ont unanimement nommé à l'effet d'icelle M. Nau Colin présent, lequel ils ont prié et requis d'en prendre la charge, ce qu'il a volontairement accepté ; dont a été dressé le présent acte au temple les jour et an que dessus.

A. GILBERT, pasteur.
CHARDELLON.
DUPUY.
GILBERT.
CHARDELLON.
PATRAUD.
BOUTET.
MAYNARD.
PIERRE D'AVIS, ancien.
BERNABÉ GIRARD.

COLIN.
BUARTIN.
LEVESQUE.
LOUIS PRÉVOST.
NAU, ancien.
NAU.
NAU.
F. AMANT.
H. BIDAULT.
DESCHAMPS.

Du 20 *septembre* 1665, *après la prédication.*

M. Chateauneuf, cy-devant notre député à Paris, pour la défense de notre droit au conseil d'Etat de Sa Majesté, étant de retour et ayant rendu compte à la compagnie de toute son administration, la compagnie louant son zèle et sa diligence et approuvant toute sa conduite, lui a témoigné par ses remercîmens la reconnoissance que nous avons des peines qu'il a prises pour notre église.

Nos députés au synode de la Mothe ayant fait leur rapport, la compagnie a approuvé leur conduite et promis d'observer religieusement les choses arrêtées audit synode.

La Ste Cène du S^gr^ sera célébrée en ce lieu d'aujourd'huy en huit pour la 1re action et d'aujourd'huy en 15 pour la seconde.

A. GILBERT, pasteur.
NAU, ancien.
H. BIDAULT, ancien.

PIERRE D'AVIS, ancien.
BOUTET, ancien.

15 *août* 1666.

Le pasteur Abraham Gilbert, Jean Nau, ancien, et Pierre David,

Sr de Chasteauneuf, sont désignés pour assister, le 1er 7bre 1666, au synode de Lusignan.

Xbre 1666.

La Compagnie, inquiète *pour les grandes affaires qui se présentent,* voyant *qu'il est besoin de fortifier le consistoire des personnes de suffisance et de probité,* nomme anciens Mrs Patraud, *Chasteauneuf* — *Colin,* La Pichonnerie; — Nau et Pierre Audou. (1)

Ils acceptent le 16 janvier 1667.

Du dimanche au soir 1er *jour de may* 1667, *après les prières et le catéchisme.*

La compagnie, considérant les grands désordres et manquements des listes des taxes qui ont cy-devant été faites pour l'entretènement du saint ministère en cette église, causés par les changements qui sont arrivés depuis dans l'état de grand nombre de familles, a arresté que, pour remédier à un mal qui pourroit avoir de si fâcheuses suites, on s'assemblera en ce lieu tous les vendredis à 7 heures du matin, jusques à ce que les listes des dites taxes soient entièrement réformées et mises en l'état qu'elles doivent être, et qu'on commencera dès vendredi prochain ; la compagnie a aussi ordonné qu'on examinera par même moyen la liste des pauvres de cette église pour voir et connaître de cet état, et qu'à l'avenir elles seront reveües, à toutes les cènes, afin que les deniers destinés à leur subvention soient employés avec toute la prudence possible.

MAYNARD, *ancien.*

Du 1er *may* 1667.

Sur ce que M. Forbé, régent de nos écoles latines en ce lieu, nous a fait dire que, n'ayant presque plus d'écoliers, il était obligé de quitter ce lieu, où il n'avoit pas le moyen de subsister plus lontemps, pour se retirer ailleurs, la compagnie a chargé M. de Châteauneuf Colin de le voir, pour prendre une plus grande connoissance de l'état des choses, et luy témoigner la part que nous prenons en ses intérests et le désir que nous aurions qu'il demeurât

(1) La nomination des anciens était lue à trois dimanches consécutifs, et, s'il n'y avait pas d'opposition, les anciens entraient en fonction.

encore au milieu de nous, au moins pendant quelque temps, pendant quoy il se pourra présenter des écoliers.

BOUTET, ancien. AYMARD, ancien.
A. GILBERT, pasteur. NAU, ancien.
AUDOU, ancien. COLIN, ancien.

Du 8 *mai* 1667, *après le catéchisme.*

M. de Châteauneuf ayant fait rapport à la compagnie de ce qu'il avoit négocié avec M. Forbé suivant l'arrêté cy-dessus, l'affaire a eté remise au prochain consistoire, la compagnie étant trop defectueuse pour en délibérer présentement.

A. GILBERT, pasteur. COLIN, secrétaire.
AYMARD, ancien. NAU, ancien.
BOUTET, ancien.

Du dimanche 15 *may* 1667, *après le catéchisme.*

M. de Châteauneuf ayant de nouveau fait rapport à la compagnie que, suivant la charge qui luy avoit été donné, il a veu M. Forbé et a fait en sorte avec lui qu'il s'est engagé de continuer ses soins en ce lieu pour l'instruction de la jeunesse dans la langue latine jusqu'à la St-Michel prochaine, moyennant qu'on contribuât une pistole par mois pour sa nourriture, la compagnie, satisfaisant au désir du Sr Forbé et voulant d'ailleurs faire tout ce qui peut dépendre d'elle pour se conserver un bien dont jusqu'à présent il nous est revenu de si grands avantages, a arresté qu'on donnera quatre pistoles audit Sr Forbé pour qu'il demeure avec nous jusqu'au dit temps de la St-Michel, pendant lequel temps les parties auront la liberté de se pourvoir respectivement comme elles aviseront, suivant qu'il a été convenu avec M. Forbé.

A. GILBERT, pasteur. BOUTET, ancien.
COLIN, ancien. AUDOU, ancien.
NAU. PATRAUD.

Juin 1667.

Sur les plaintes et remontrances qui ont été faites, de la part de divers anciens de cette compagnie, du peu de devoir que font grand nombre de membres de cette église de payer leurs contributions

pour l'entretènement du s[t] ministère, ce qui fait que l'église se trouve chargée de grands arrérages, la compagnie touchée de douleur de voir si peu de zèle pour la maison du Seigneur en tant de gens qui d'ailleurs n'épargnent rien pour les braveries, pour les vains passe-temps et pour les débauches, voulant éviter un désordre qui peut avoir de si mauvaises suites, a ordonné que le présent acte sera leu publiquement dimanche prochain, immédiatement après le presche, pour conjurer et exhorter vivement un chacun de rentrer en son devoir et de porter incessamment ce qu'on doit chacun à son ancien, sous peine d'être procédé par toutes les rigueurs de la discipline contre les réfractaires et ingrats ; et défenses sont faites aux anciens de donner des marreaux à d'autres qui sont de leurs quartiers, sous peine de grièves censures.

A. GILBERT, pasteur.
NAU, ancien.
COLIN, secrétaire.
P. DAVID, ancien.
AUDOU, ancien.

Du dimanche au soir, à l'issue du catéchisme, le 31 *juillet* 1667.

En exécution du traité fait cy devant avec M. Forbé, régent de nos écoles latines en ce lieu, porté par l'acte cy-dessus du 15 may dernier, la compagnie, voyant les grandes dettes dont cette église est chargée et la grande difficulté qu'il y a à recueillir de l'argent, a arresté qu'on prendra dans la bourse des pauvres les quatre pistoles à quoy on s'est engagé envers le sieur Forbé, d'autant mieux que les synodes permettent de prendre ce qui est des dits deniers pour les contributions des académies; et charge a été donnée à M. de Châteauneuf Colin, détenteur des dits deniers, de faire ledit payement, savoir : la moitié à présent, l'autre moitié cy-après.

NAU.
PATRAUD.
NAU, ancien.
COLIN, ancien.
AUDOU.

Du dimanche 2 *octobre* 1667, *après le catéchisme public.*

M. Forbé, régent de notre école en cette ville, ayant fait dire à la compagnie, par M. de Châteauneuf Colin, qu'il étoit en dessein de se retirer ailleurs, pour n'avoir pas ici le nombre d'écoliers qu'il souhaiteroit, témoignant au reste beaucoup de reconnoissance du

traitement qu'il a receu au milieu de nous, requérant aussi qu'on luy donnat un certificat de la manière dont il a vécu et instruit la jeunesse en ce lieu, le consistoire ayant beaucoup de douleur de ne pouvoir retenir ledit sieur Forbé, luy rend toute sortes de bons et de louables témoignages, tant pour ses bonne vie, mœurs, piété et assiduité à fréquenter nos saintes assemblées, que pour sa capacité et son soin à instruire la jeunesse dans les langues latines et grecques ; et prie le Seigneur qu'il l'adresse en quelque lieu où il puisse trouver la satisfaction qu'il désire. En foy de quoy le présent acte a été fait pour en être délivré autant audit sieur Forbé.

A. Gilbert, pasteur de lad. église de Melle.
P. David, ancien. Colin, ancien et secrétaire.
Nau, ancien. X. Bidault, ancien.

Du vendredy 30e *de novembre* 1667, *après les prières publiques.*

Le consistoire, considérant avec beaucoup de douleur le peu de dévotion et de zèle que nous faisons paroître dans nos exercices sacrés de piété, le tumulte, les entretiens profanes, les distractions de force gens qui étant présents de corps en ce temple en sont absents d'esprit, et surtout le grand nombre des personnes qui, durant qu'on fait les prières, ont tout à fait oublié de se mettre à genoux, ne daignant pas mesme se lever de dessus leurs siéges, ce qui peut donner soupçon d'orgueil et faire croire qu'ils songent peu à leur néant et à la majesté redoutable du Dieu à qui nous avons affaire ; la compagnie voulant, selon son devoir, retrancher des irrévérences si scandaleuses, conjure, exhorte et enjoint au nom de Dieu à tous les fidèles de prendre soigneusement garde à eux dans toutes les parties de notre culte, de fléchir les genoux et de se tenir en état convenable durant les prières, et de donner, par toutes les marques extérieures possibles, des témoignages de la profonde humilité de leur cœur et de l'hommage qu'ils rendent à Dieu. A quoy les pasteurs et anciens veilleront soigneusement, et sera le présent acte lu publiquement en chaire dimanche prochain, afin que chacun se range à son devoir.

A. Gilbert, pasteur de l'église de Melle.
Colin, ancien et secrétaire. Nau, ancien.
Patraud, ancien. H. Bidault, ancien.

LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS A HALBERSTADT
(31 DÉCEMBRE 1703)

La *Revue des Deux Mondes*, du 15 décembre 1875, contient un fort intéressant article de M. Lavisse sur la colonisation de la Prusse, à l'occasion d'un ouvrage récent : *Hohenzollernsche Colonisationen*, von Dr Max Beheim-Schwardzbach. Leipzig, 1874. On y voit ce qu'était cette région de l'Allemagne après la guerre de Trente ans, un désert n'offrant que de rares cultures, et ce qu'elle devint sous l'administration réparatrice du grand électeur Frédéric-Guillaume, habile à s'enrichir de nos pertes. La seule ville de Berlin reçut 6,000 réfugiés, qui doublèrent sa population, transformèrent ses rues, ses faubourgs, et firent un riant jardin des espaces sablonneux qui l'entourent.

C'est à cette époque que remonte la colonie française d'Halberstadt, dans la Prusse saxonne, qui célébra en 1785 son jubilé séculaire, et fit rapper une médaille commémorative où se lisent ces mots : *Les réfugiés consolés dans leurs infortunes par le Grand-Electeur*, le 19 octobre 1685. On ne lira pas sans intérêt la pièce suivante dont l'original est conservé dans les archives de Berlin. Nous en devons la copie à M. Emile Oberkampff.

Rôle des Français réfugiés à Halberstadt

(31 décembre 1703.)

1. Pierre Rossal (ou Rossel), de Nismes, ministre, la demoiselle, sa femme, son beau-père et sa belle-mère . . 4 personnes.
2. David Souliez, chantre, sa femme et 3 enfants icy 5 —
3. Jacques Survilles, marguillier, sa femme et un enfant icy . . . . 3 —
4. Le sieur Paul Gervais, apothicaire, sa femme et quatre enfans . . . . 6 —
5. Jean Descôtes, marchand mercier, sa femme et six enfans . . . . 8 —
6. Jacques Darest, de Sedan, brasseur, sa femme et deux enfans . . . . 4 —
7. Isaac Vacher, fabricant en laine, sa femme et un neveu, ouvrier en bas . . . . 3 —
8. Jacques Blacoux, fabricant en laine, sa femme, un enfant et deux ouvriers . . . . . . 5 —
9. Paul Grisot, facturier de bas au métier, un

compagnon et un apprentif . . . . . . 3 personnes.

10. Corneille de Leuze, facturier de bas, sa femme et sa fille . . . . 3 —

11. Barthelemi Dumont, facturier en bas, sa femme, deux enfans icy . . . . 4 —

12. François Faucheur, faiseur de bas . . . . 1 —

13. Pierre Lafond, marchand, facturier de bas au métier, et sa femme . . . . 2 —

14. Jean Bernard, peigneur de laine, sa femme et quatre enfants . . . . 6 —

15. Anthoine Terrasse, drapier, sa femme et son fils . . . . 3 —

16. François Bouvier, drapier . . . . 1 —

17. Jacques Saincour, gantier, et sa femme . . 2 —

18. Elie Vallette, blanchisseur de peaux, et sa femme avec quatre enfans . . . . . . 6 —

19. Pierre La Telle, teinturier . . . . 1 —

20. Pierre Michel, cordonnier, sa femme et trois enfans icy . . . . 5 —

21. Jean Proha du Colin, cordonnier, sa femme, deux enfants et une orpheline . . . . . 5 —

22. Jean Gabin, maître chapellier, sa femme, cinq enfans et un compagnon . . . . 8 —

23. Jean Glaizette, maître chapellier, sa femme, deux enfants et deux compagnons . . . . 6 —

24. Anthoine Aigouin, chapelier, et sa femme . . 2 —

25. Guillaume Laubonier, mercier, sa femme et un enfant . . . . 3 —

26. Isac Darrest, laboureur, sa femme et trois enfans icy . . . . 5 —

27. Jean Rispert, manœuvre, sa femme et deux enfans . . . . 4 —

28. Félix Pelegrin, manœuvre, sa femme et deux enfans icy . . . . 4 —

29. Charles Raveuret, manœuvre, sa femme et une vieille fille . . . . 3 —

30. Luc Daudé, serrurier, sa femme et deux jeunes enfans . . . . 4 —

31. Jean Gauché, dit La Rose, huissier, sa femme et sa belle-sœur	3	personnes.
32. Pierre Roche, menuisier, sa femme et cinq enfans	7	—
33. Abraham Couvreur, planteur de tabac, sa femme et deux enfants	4	—
34. La veuve Bouillone, couseuse de gans et deux enfans icy	3	—
35. Moise Ramel, taneur	1	—
36. Louis Maurin, jardinier et sa femme . . .	2	—
37. Eve Dely, femme de Pierre d'Intre, deux enfants et sa mère	4	—
38. Pierre Girlange, boucher, sa femme et deux enfans	4	—
39. Henri Vinson, blanchisseur de peaux, sa femme et deux enfans.	4	—
40. Barthelemi Combelles, marchand, sa femme et cinq enfans	7	—
41. David Rey, cordonnier, sa femme et trois enfans icy	5	—
42. Le sieur Scipion Lejeune, juge de la colonie, sa femme et deux enfans et sa belle-mère .	5	—

Les François réfugiez à Halberstadt sont au nombre de cent soixante-quatre personnes.

MÉLANGES

ABOLITION DE L'ORDRE DES JÉSUITES

PAR LE PAPE CLÉMENT XIV (1).

Après avoir raconté l'expulsion successive des jésuites, de Portugal en 1759, de France en 1762, et d'Espagne enfin en 1767, il

(1) C'est une bonne fortune pour le *Bulletin* de reproduire ce brillant morceau lu à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Rosseeuw Saint-Hilaire, en décembre dernier. (*Réd.*)

nous reste à exposer le dernier acte de ce grand drame, la suppression définitive de l'ordre par Clément XIV. Nous aurons ainsi le récit complet d'un des plus graves événements de ce siècle, inauguré en Espagne par l'avénement d'une dynastie nouvelle, et qui devait finir en France par tant de ruines dont celle de l'ordre n'était que le prélude.

Après la mort de Clément XIII, la question était nettement posée : il fallait aux trois cours un pape nommé sous leur influence et décidé à supprimer la Société de Jésus, toute prête à se relever de sa chute et à reprendre, pour peu que le saint-siége l'y voulût aider, les positions dont on l'avait chassée. L'élection d'un pontife, affaire toujours grave pour les souverains catholiques, devenait donc plus grave que jamais. L'Autriche seule restait en dehors de cette lutte, à laquelle l'Europe, même protestante, assistait en spectatrice passionnée, attendant avec anxiété l'issue du conflit. La veille de la mort du pontife, les jésuites étaient encore, à Rome, plus puissants que jamais; le lendemain, la conscience de leur faiblesse leur revint tout d'un coup, et ils se sentirent vaincus, même avant le combat.

En face de la proverbiale habileté des cardinaux italiens, une seule attitude restait à prendre pour les trois ambassadeurs, c'était celle de la force, afin de dicter la loi au conclave et d'obtenir de la crainte ce qu'on eût refusé à la prière. Aussi insistèrent-ils, avec beaucoup de force et de hauteur, sur l'absolue nécessité d'élire un pape agréable aux trois couronnes, sans admettre même l'idée qu'on pût résister à leurs exigences. Ricci, le général de l'ordre, avec la conscience du danger et l'énergie qu'elle lui prêtait, allait visitant, suppliant l'un après l'autre tous les cardinaux, leur rappelant les longs services, le dévouement héréditaire de la Société à la cour de Rome, et les pressant d'ouvrir le conclave avant l'arrivée des cardinaux espagnols et français, afin que l'Italie fût seule maîtresse d'un choix qui la touchait de si près.

Nous n'entrerons pas dans le détail des longues intrigues qui signalèrent ce conclave, dont la durée dépassa trois mois. Le cardinal de Bernis, représentant de la France, étrange composé d'amour-propre, de légèreté, de piété réelle et de mondanité, s'était flatté de dicter le choix du futur pontife, qui se fit sans lui et malgré lui; car, au fond du cœur, Bernis ne souhaitait pas la suppression de la Société. Ganganelli, de l'ordre des franciscains, fut élu à l'unanimité sous le nom de Clément XIV, après s'être engagé secrètement à supprimer la Compagnie de Jésus. Rome et la catholicité tout entière gagnaient à ce choix : le nouveau pape, bien supérieur à son

devancier, unissait à une piété sincère les connaissances les plus variées. Il comprenait, chose rare dans sa position! le progrès des esprits et les exigences des temps. On l'avait entendu même, avant son élection, insister sur le besoin de réformes dans l'Eglise, sur les abus du culte des saints et la nécessité d'unir dans les ordres monastiques la vie active à la vie contemplative, si féconde en écarts dangereux. Son rêve, en montant sur le trône de saint Pierre, c'était d'y faire régner avec lui l'esprit du Christ, rêve généreux qu'il est beau d'avoir conçu, même sans pouvoir le réaliser! Bien loin d'être un ennemi des jésuites, il passait au contraire pour leur être favorable, et, en leur portant le dernier coup, on peut dire qu'il céda moins à sa propre pente qu'à une nécessité politique.

Effrayé de la charge qui allait peser sur lui, Clément XIV n'accepta qu'en tremblant ce double pouvoir, temporel et spirituel à la fois, qui dépasse les forces d'un simple mortel; pouvoir surnaturel qui d'un homme pécheur fait un Dieu en le proclamant infaillible, et le place entre le ciel et la terre à une telle distance des autres hommes qu'il n'a plus rien de commun avec eux.

De tous les rêves du nouveau pontife, le plus ardent, c'était de rétablir la paix dans l'Eglise; aussi ses premières mesures furent-elles empreintes d'un esprit de conciliation et de douceur. Ainsi, malgré la rupture du saint-siége avec le Portugal, le roi Joseph Ier ayant échappé à une maladie mortelle, le pape fit chanter un *Te Deum* et éleva au cardinalat un parent de Pombal. Au roi d'Espagne, il s'empressa d'accorder l'objet de ses longs désirs, la béatification de l'évêque d'Osma, Palafox, l'ancien adversaire des jésuites en Amérique; au duc de Parme enfin, presque excommunié par son devancier, il s'offrit à bénir lui-même son mariage dans la basilique de Saint-Pierre. Restait l'impératrice d'Autriche, indifférente, ou feignant de l'être, à cette grande querelle. Son fils, l'empereur Joseph II, sous le nom duquel elle continuait à régner, était venu assister au conclave, en enveloppant dans un mépris affecté les jésuites, leur général et les cardinaux eux-mêmes, comme si de pareilles misères n'étaient pas dignes d'occuper les pensées d'un homme d'État. Mais le roi d'Espagne ayant fait passer à Marie-Thérèse une lettre où son confesseur, jésuite, révélait à ses supérieurs les secrets de son auguste pénitente, l'impératrice, justement indignée, déserta la cause de l'ordre et devint aussi ardente qu'elle avait été tiède jusque-là pour sa suppression.

Certes jamais pontife en s'asseyant dans la chaire de Saint-Pierre, n'avait eu à prendre une plus grave décision. Lui, le chef du monde

catholique, il lui fallait supprimer l'ordre des jésuites, l'allié séculaire de la papauté, et la priver de cet appui sans lequel, depuis plus de deux siècles, elle ne savait plus vivre. Engagé, comme l'était Clément, avec les trois cours qui ne l'avaient laissé élire qu'à ce prix, son rôle était tracé d'avance; c'était la politique héréditaire du saint-siége : gagner du temps, en berçant les puissances de promesses qui n'étaient pas tout à fait vaines, puisque, au fond du cœur, il se réservait de les tenir, mais à son jour, à son heure, en choisissant le moment propice. La dissimulation, à Rome, est dans l'air qu'on respire et dans les nécessités mêmes du pouvoir papal, condamné à régner par l'habileté, à défaut de la force. Enfin, la portion la plus délicate de la tâche de Clément, c'étaient ses rapports avec les jésuites, dont il fallait calmer les trop justes inquiétudes, sans s'engager par des promesses qu'on ne pourrait pas tenir!

Mais à mesure que le roi d'Espagne, Charles III, devenait plus pressant, le monarque français, Louis XV, sentait se réveiller son faible d'autrefois pour les jésuites. Choiseul lui-même, bien que plus décidé, était fatigué de cette querelle sans fin où la théologie se mêlait à la politique. Resté sur la brèche, en face du pontife hésitant, le roi d'Espagne, las de prier, en vint enfin à menacer. Choiseul, pour ne pas s'aliéner ce prince que le *Pacte de famille* enchaînait à la politique de la France, était condamné à servir, sans les partager, ses haines ecclésiastiques, et à combattre les jésuites pour lui faire plaisir. La Société de Jésus, qui avait cru que l'avénement de Clément XIV serait le signal de sa mort, se remettait tout doucement à vivre. Elle essayait de faire peur au pontife des complots que les cardinaux et la noblesse romaine pourraient tramer contre sa vie. Le pape eut la faiblesse de prendre au sérieux ces perfides suggestions, et, à dater de ce jour, la paix fut pour jamais bannie de son âme. Le rêve favori du pontife, c'était un rapprochement avec le Portugal; ce rapprochement, ardemment désiré par la noblesse et par le peuple, finit par s'opérer, en dépit de Pombal, dont le crédit reçut ainsi la première atteinte. La popularité du saint-père s'en accrut, et, avec un peu plus de fermeté, il n'eût tenu qu'à lui de frapper le grand coup devant lequel il reculait depuis si longtemps. L'amitié des trois couronnes n'était qu'à ce prix, et les froideurs de Pombal avec le nonce rappelaient sans cesse au saint-père qu'on attendait, pour revenir à lui, l'exécution de sa promesse.

La disgrâce de Choiseul, le 25 décembre 1770, vint un instant ranimer les espérances défaillantes de l'ordre. D'Aiguillon, le nou-

veau ministre, passait pour être favorable à sa cause; mais il avait à ménager le roi d'Espagne, attaché à Choiseul, et qu'il ne fallait pas aliéner de la France. Les jésuites triomphaient de la retraite de leur plus redoutable ennemi et rêvaient déjà la restauration de leur Société, en France du moins, où la nouvelle favorite, la Du Barry, était leur protectrice avouée. Mais si Louis XV faiblissait, si Choiseul avait disparu de la lutte, restaient Pombal et Charles III, décidés à la pousser jusqu'au bout. Clément était déjà pape depuis un an et n'avait pas encore trouvé la force de tenir sa promesse. Les semaines, les mois s'écoulaient, il fallait arriver à une solution. Ce qui l'amena, ce fut le choix que fit Charles III pour l'ambassade de Rome de Monino, plus tard comte de Florida Blanca, l'un des adversaires les plus décidés des jésuites. Bernis, leur ennemi douteux, se vit condamné à se prononcer contre eux, sous peine de rester en dehors du triumvirat. Le pape, qui n'avait qu'une pensée, celle d'échapper à la nécessité d'agir, se voyait avec effroi acculé à une décision qui coûtait à sa piété, mais que sa loyauté lui dictait. Tremblant devant l'implacable résolution de l'ambassadeur, serré comme dans un étau par son inflexible logique, il essayait en vain d'éviter des entrevues de plus en plus pénibles, où il jouait le rôle d'un accusé implorant de son juge un nouveau sursis.

Les dépêches de Monino, citées par Saint-Priest, nous font assister à ces luttes douloureuses. Certes Clément XIV n'aimait pas les jésuites; mais derrière leur chute il voyait celle de la religion, dont la Société sait si bien confondre la cause avec la sienne! « Craignez, très Saint-Père, disait l'ambassadeur, que le roi mon maître ne se range au projet, adopté déjà par plus d'une cour, de supprimer d'un seul coup tous les ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confondez pas leur cause avec celle des jésuites. — Oh! je vois où l'on veut en venir, répliquait le pontife; ce qu'on réclame de moi, c'est la ruine de la religion; c'est le schisme, l'hérésie peut-être; voilà la secrète pensée des princes! » Puis, cherchant à réveiller la pitié dans l'âme de son bourreau, il lui parla de sa santé détruite, de ses souffrances... L'Espagnol laissant percer une incrédulité mêlée de dédain, le malheureux pape, se dépouillant d'une partie de ses vêtements, lui montra ses bras et sa poitrine couverts d'une éruption dartreuse... Un autre jour, l'ambassadeur, appuyant ses instances d'un argument qu'il croyait invincible, offrit au pape la restitution d'Avignon et de Bénévent, aussitôt qu'il aurait supprimé les jésuites; mais le vicaire de Celui qui chassa les vendeurs du temple lui fit cette courageuse réponse: « Apprenez qu'un pape

gouverne les âmes, mais qu'il n'en trafique pas! » — Puis il rompit l'entretien et se retira indigné. Rentré chez lui, sa douleur s'échappa en sanglots et il s'écria : « Dieu, pardonne au *roi catholique!* »

Tout marchait vers une solution; les jésuites le sentaient et employaient en vain tous les moyens pour la détourner. Le général lui-même ne rougit pas de solliciter l'appui d'une sorcière très-accréditée auprès du peuple et de descendre jusqu'à un pareil allié pour rendre sa cause populaire. Mais l'heure des délais était passée, il fallait vouloir, il fallait agir. L'infortuné pontife prit en gémissant son parti et laissa enfin tomber le glaive si longtemps suspendu sur la tête de l'ordre. Toutefois, avant de frapper, il voulut essayer ses forces et ébrancher l'arbre avant de l'abattre. A Rome, depuis longtemps, il n'y avait plus de lois pour la Société, qui n'y perdait jamais de procès parce que personne n'osait la poursuivre devant les tribunaux. Le pape leva la consigne; le jour se fit sur les malversations secrètes des chefs, sur la mauvaise administration des colléges de l'ordre. Plusieurs de ses propriétés furent saisies pour payer ses dettes, ses colléges fermés et les novices renvoyés à leurs parents. Enfin quelques-uns des membres sur qui pesaient les charges les plus graves furent jetés en prison.

Mais ce n'étaient là que les signes précurseurs de l'orage; il éclata enfin le 21 juillet 1773. Le saint-père fit apporter le bref, le relut, leva les yeux au ciel, signa et dit en soupirant : « La voilà donc signée! Je ne me repens pas de ce que j'ai fait. Je ne m'y suis déterminé qu'après de longues réflexions. Je le ferais encore, mais cette suppression me coûtera la vie! »

Aussitôt la maison du *Jesù* et toutes celles de l'ordre furent entourées de soldats, et le général enfermé et gardé dans le château Saint-Ange. Charles III, Pombal lui-même, n'auraient pas fait mieux! Le peuple resta muet; les Transtévérins, qu'on craignait de voir se soulever, acclamèrent même le pontife quand il se présenta chez eux. Avignon et le Comtat furent aussitôt restitués au saint-siége par la France, et Bénévent et Ponte-Corvo par le roi de Naples. Clément redevint plus populaire que jamais, et l'orgueil romain a toujours attaché un grand prix à ces possessions lointaines plus compromettantes qu'utiles. Le pape triomphait et trouvait sa victoire plus facile qu'il ne l'avait pensé. Sa santé même semblait meilleure que jamais, en dépit des sourdes prophéties qni couraient sur sa mort prochaine.

Tout à coup, au milieu des cérémonies de la *Settimana Santa* (la semaine sainte), un mal mystérieux attaqua le pontife enfermé

dans son palais. Clément se dérobait à tous les regards. Enfin le 17 août il fut forcé de donner audience aux ambassadeurs, et chacun fut saisi du changement qui s'était opéré en lui. Son corps était celui d'un squelette plutôt que d'un être vivant. Ses jambes pouvaient à peine le porter. Des vomissements continuels épuisaient ses forces; à peine osait-il prendre assez d'aliments pour entretenir un reste de vie. Sa raison même finit par s'égarer, des songes effrayants le poursuivaient la nuit; des fantômes le hantaient, même de jour. «Grâce! grâce! l'entendait-on s'écrier en sanglotant; on m'a fait violence; *compulsus feci !* »

Cette agonie morale et physique dura plus de six mois, et la mort pour Clément fut une délivrance; à ses derniers moments il recouvra sa raison, et mourut en paix, heureux d'échapper au fardeau de la vie. Quelques heures après sa fin, son cadavre était déjà livide, le ventre gonflé, les lèvres noires, les membres semés de taches violettes. D'horribles exhalaisons viciaient l'air autour de lui...

Bernis, plutôt favorable aux jésuites, n'hésite pas à affirmer que « la mort du pape n'a pas été naturelle, » et presque tous les historiens sont de cet avis. « Comme le Rédempteur, écrit Bernis à Louis XV, le vicaire de Jésus-Christ a prié pour ses bourreaux; il a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré... »

Résumons maintenant notre opinion sur la Société de Jésus. En réalité, ce n'est pas un ordre religieux, mais un corps politique. C'est une armée, régie par une discipline de fer et toujours prête pour le combat. Obéir pour commander, telle est sa devise! Son arme la plus puissante, c'est cette obéissance passionnée que la foi seule peut donner et dont le monde n'offre pas un second exemple. L'antiquité n'a jamais connu une machine de guerre et de gouvernement aussi redoutable, car il fallait le christianisme pour la créer! Oui, même corrompu, même détourné de sa voie, c'est lui qui prête aux disciples de Loyola cette action puissante sur les âmes que des intérêts et des buts purement humains ne sauraient expliquer; c'est lui qui leur inspire des dévouements qui ne sont pas de la terre, et où l'âme ne peut s'élever qu'en regardant plus haut! C'est de l'héroïsme, égaré et faussé, mais qui reste grand, même dans ses écarts, au moins chez ceux qui se dévouent, sinon chez ceux qui les exploitent.

Le jésuitisme n'a pas encore fait son temps, ni consommé son œuvre. L'impartialité manque à ses contemporains pour le juger, car, dans cette grande cause qui se débat depuis près d'un siècle,

on ne peut pas rester neutre; il faut être avec lui ou contre lui. Création sans modèles comme sans imitateurs, il n'a eu ni enfance ni vieillesse; il est né adulte, éclos tout armé de la pensée de Loyola, et mourra tout entier tel qu'il a vécu. Chevaleresque et militant, à l'instar de son fondateur, il devait naître en Espagne, sur le terrain de la croisade; mais il a été infidèle à son origine et à sa vocation première : né de l'enthousiasme, il a fini par l'astuce, et la conquête des âmes n'a plus été qu'un prétexte à celle du monde politique.

Saint François-Xavier, une fois mort sur le champ de bataille de la charité, le zèle missionnaire est relégué au second plan. Les disciples de Loyola n'ont plus que deux grands buts : l'éducation de la jeunesse et la domination politique; et l'une n'est qu'un chemin pour arriver à l'autre! Leur haine de l'hérésie, très-sincère d'ailleurs, n'est plus qu'un drapeau; la grande affaire, c'est de régner! Pour y parvenir, leur levier le plus puissant, c'est l'éducation. Par elle, ils agissent sur tous les âges : prenant l'enfant au berceau, ils le suivent, sans lâcher prise, jusqu'à la tombe, pour exploiter encore son lit de mort. Si on les laissait faire, la société tout entière se remettrait à l'école de Loyola, et c'en serait fait pour jamais de la civilisation et du progrès.

Une dernière question avant de finir. Le catholicisme, qui s'est passé des jésuites pendant tant de siècles, ne peut-il plus exister sans eux? Eux au moins le pensent et le disent, et en vérité on serait tenté de le croire en les voyant ressusciter moins d'un demi-siècle après leur mort! Qui les redemande alors? les mêmes Etats qui les avaient chassés! Qui les rétablit? le saint-siége, qui avait, à regret il est vrai, signé leur arrêt de mort! Qu'en conclure? sinon que le catholicisme et la papauté avaient besoin d'être privés quelque temps de leur appui pour sentir qu'ils ne peuvent pas s'en passer; pour comprendre que leur existence est unie par un lien indissoluble à celle de cet ordre, ennemi dangereux, ami plus dangereux encore : car on ne peut comparer les services qu'il leur a rendus qu'au mal qu'il leur a fait.

Qu'on étudie les rapports intimes de la papauté avec le jésuitisme; de suzeraine qu'elle était, n'est-elle pas devenue sa vassale? N'a-t-elle pas proclamé, aux yeux du monde, son étroite solidarité, disons mieux, sa dépendance de cet ordre, créé par elle, et où elle s'est comme absorbée et fondue? Le pouvoir temporel des papes, rival de celui des rois, a disparu pour jamais dans la tempête; mais le plus bel apanage du pontificat, le gouvernement des âmes, est resté au chef visible de l'Eglise, ramené ainsi à son vrai domaine,

le domaine spirituel. Puisse la papauté comprendre enfin la grandeur de sa mission, ainsi restreinte à ses justes limites, et y renfermer son action, qui n'en sera que plus puissante!

Ce que nous disons de la papauté, nous le dirons des disciples de Loyola, ses dévoués compagnons dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Eux aussi ils ont un instant disparu dans la tourmente, mais pour reparaître bientôt, avec cette indestructible vitalité qui est un des traits caractéristiques de l'ordre. Puissent-ils, eux aussi, renoncer à ce gouvernement temporel du monde qui a pour eux tant d'attraits! L'essai, en somme, ne leur a pas réussi. Le moyen âge, leur patrie idéale, a passé pour ne plus revenir; le monde leur échappe, quoi qu'ils fassent, et les rois naguère confessés et dirigés par eux, ont secoué leur tutelle. Malgré tous leurs efforts, l'hérésie de Luther et le schisme d'Orient ont envahi les deux tiers de l'Europe... Que leur reste-t-il à faire, sinon de reprendre le sentier de Xavier au lieu de celui de Loyola, et de se vouer de nouveau à la conquête des âmes? Il y a là un but plus élevé, plus facile à atteindre que celui qu'ils poursuivent. Depuis que la papauté a osé déclarer la guerre à la société moderne, elle et le jésuitisme, son allié et son maître, poursuivent une lutte trop inégale, où ils finiront par être vaincus, quelles que soient les chances et la durée du combat. Le triomphe final, nous le savons, est réservé au christianisme, mais non à celui du *Syllabus* et de Loyola! Si l'on veut succéder aux apôtres, ce n'est qu'en méprisant le monde comme eux et en le mettant sous ses pieds, qu'on parvient à le conquérir.

Rosseeuw Saint-Hilaire.

BIBLIOGRAPHIE

Jacques Saurin et la Prédication protestante, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, par *A. Berthault*.

L'éloquence de la chaire a peu de noms à placer au-dessus de Saurin, et il est à peine connu en France, hors de l'Eglise dont sa gloire est le patrimoine. La lecture de quelques fragments de ses sermons insérés dans l'*Histoire des réfugiés protestants* de Ch. Weiss,

produisit, il y a un peu plus de vingt ans, une très-vive impression à l'Académie des sciences morales et politiques. Deux critiques distingués, MM. Vinet et Sayous, ont restitué son nom à l'histoire littéraire. Mais ce n'est pas trop d'un volume consacré à Saurin, sous la forme d'une de ces thèses, qui après avoir obtenu l'approbation de la Faculté des lettres de Paris, deviennent promptement de bons livres.

Tel est le cas de l'essai que M. Berthault a consacré au grand prédicateur de la Haye, en le rattachant par quelques développements indispensables à ses devanciers. Peut-être l'esquisse sur la prédication protestante avant Saurin paraîtra-t-elle un peu pâle à ceux qui ont vécu dans la familiarité des réformateurs du XVI[e] siècle, et des prédicateurs de l'âge suivant, les Du Moulin, les Mestrezat, les Claude et les Drelincourt. L'éloquence catholique semble aussi trop imparfaitement représentée par des hommes tels que Valadier et l'évêque de Séez, qui n'en montrent guère que les ridicules. Le nom de François de Sales, l'apôtre du Chablais, n'était point à omettre sur la liste des précurseurs du grand siècle, lequel n'a pas été d'ailleurs sans exercer son influence sur Saurin. Ce n'est là que la préface du livre de M. Berthaut. Une fois entré dans son sujet, il s'y établit fortement; il en devient maître, et n'a pas de peine à justifier l'admiration qu'il éprouve.

Comme tous les sentiments très-vifs, cette admiration n'est peut-être pas sans excès, et les grands prédicateurs du règne de Louis XIV semblent parfois un peu sacrifiés à l'éloquent prédicateur du refuge. La saine critique, celle qui a dicté à M. Berthault tant d'excellentes pages, ne procède pas par représailles. Elle sait venger Saurin d'un injuste oubli, sans méconnaître Bossuet. A vrai dire un parallèle entre ces deux hommes est superflu. L'évêque de Meaux est un génie bien plus vaste. C'est un Père de l'Eglise, parfois égaré dans les antichambres de Versailles, et ses merveilleuses oraisons funèbres sont rarement d'accord avec la vérité historique. Comme écrivain, il est sans pareil, et la langue lui doit une foule de traits d'une grandeur, d'une sublimité inconnue. Dire le style de Bossuet, c'est tout dire! Saurin à cet égard ne saurait lui être comparé; comme orateur religieux, il est son égal, si l'on juge de l'éloquence par l'effet qu'elle produit sur les contemporains, et par ses vibrations prolongées dans la postérité. La péroraison du sermon sur *les Dévotions passagères,* est un morceau unique qui n'a rien à envier aux plus célèbres de Bossuet. Les sermons sur l'*Immensité de Dieu,* l'*Egalité des hommes,* et bien d'autres qu'il serait trop long d'énu-

mérer, offrent d'incomparables beautés. Le thème de la mort inspire à Saurin des pages que Bossuet n'a point surpassées. Il y a dans son éloquence quelque chose de mâle et de hardi, qui convient aux Etats libres, et que la langue des cours, en ses plus fiers accents, ne saurait imiter. Rien de plus juste à cet égard que la remarque de M. Berthault. Saurin rappelle Démosthène dans ses argumentations vigoureuses et passionnées. On dirait qu'il s'était proposé pour modèle le grand orateur grec, s'il n'avait surtout puisé ses inspirations dans son âme émue des malheurs du temps, dans ce *Sunt lacrymæ rerum!* qui n'est pas moins vrai de l'orateur que du poëte.

Le plan, tout littéraire et analytique, suivi par M. Berthault, ne lui a pas permis de replacer ces magnifiques discours dans le cadre où ils furent prononcés, au milieu des péripéties de la grande lutte de l'Europe coalisée contre le despotisme de Louis XIV. Mais ce que l'on perd sous ce rapport, on le regagne à d'autres égards, en apprenant à connaître sous toutes ses faces le génie de Saurin à la fois si libre et si contenu, si familier et si grand. L'analyse qu'en a tracée M. Berthault est pleine d'aperçus ingénieux, et c'est assurément la plus riche, la plus complète que l'on puisse consulter. Par le nombre, la variété, et l'heureux choix des citations, comme par les judicieux commentaires qu'il y a joints, l'auteur nous a donné en quelque sorte un abrégé de l'œuvre oratoire de Saurin. Il a fait pour son orateur favori, ce que l'on a tenté de nos jours, non sans succès, pour un grand penseur religieux, dans le recueil intitulé: *L'Esprit de Vinet*. Le volume consacré à Saurin occupera donc une place choisie dans la bibliothèque du lettré, du pasteur, et de quiconque est jaloux de conserver le double trésor de nos infortunes et de nos gloires. Jurieu et Saurin ont été les deux grandes voix du refuge. Jurieu attend encore le monument qui est dû au plus hardi polémiste du XVIIe siècle, dont les paradoxes sont devenus à plus d'un égard les vérités de l'âge suivant. Remercions M. Berthault d'avoir rendu à Saurin un hommage inspiré par un sentiment vrai, juste, et qui, malgré quelques exagérations, faciles d'ailleurs à corriger, conserve une valeur durable. J. B.

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1875

M. Charles de Billy a envoyé un nouveau don, de cent volumes, accompagné de la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs ouvrages faisant partie de la bibliothèque de feu mon beau-père, M. Franck Courtois, et que Madame Courtois sa veuve et Madame de Billy sa fille, désirent offrir à la Bibliothèque du Protestantisme français. J'espère que ces livres soigneusement conservés, pourront avoir de l'intérêt pour vos belles collections, et je vous prie de bien vouloir les recevoir comme un témoignage de sympathie pour votre œuvre si utile. »

Nous remarquons particulièrement :

Biblia sacra juxta vulgata, Paris, 1552. — Plantavit, év. de Lodève : Florilegium biblicum, Florilegium rabbinicum, Planta vitis. — Lodève, 1645, 3 vol. in-folio. Claude Villette : Les raisons de l'office et cérémonies qui se font en l'Eglise, Paris, 1611, in-4°. — Jo. Barclaii, Parœnesis ad sectarios libri II, Cologne, 1627. — Am. Guimence opusculum singularia theologiae complectens, Cologne, 1665. — J. Eveillon, Traité des excommunications et monitoires, Paris, 1672. — Math. Larroque, Histoire de l'Eucharistie, Amsterdam, 1671. — Ant. Maurice, Sermons, Genève, 1722. — Instruction sur les vérités de la grâce, Avignon, 1728. — Paolo Sarpi, Concile de Trente, tr. Le Courayer, Amsterdam, 1757. — Superville, le vrai communiant, 1765. — L'év. du Puy, La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité, Paris, 1772. — Armand de la Chapelle, Réponse à M. Mamard, ancien chanoine, La Haye, 1786. — Ed. Diodati, Essai sur le christianisme, 1830. — Trench, arch. de Dublin : Synonymes du Nouveau Testament, 1869. — Hammond, Reply to the cath. gentlemen, London, 1654. — Tillotson, év. de Canterbury, Works London, 1712-1714. — Sherlock, Discours, Londres, 1735. — Logan, Sermons, Edinburgh, 1793. — Perrot, Sermons, Cork, 1798. — Le Nouveau Testament grec avec notes anglaises du rév. Bloomfield, Londres, 1836. The history of the Church of Christ, par le rév. Milner, avec la continuation par Scott, 7 vol., Londres, 1827-28. — Magee, arch. de Dublin, Discourses. 3 vol., Londres, 1832. — Henry and Scott, Commentary upon the Bible, 6 vol., Londres, 1833. — Gilly, The Romaunt version of saint John, Londres, 1848. — Des ouvrages de théologie anglais et américains, par Andrews, Burrowes, Chalmers, Edwards, Erskine, Faber, Fischer, Gurney, Kilpin, Leighton, Mason, Nelson, Owen, Payson, Rosé, Rutherford, Butly, Smith, Stephenson, Taylor, Wilberforce, Yeardley, Dickinson, Horne, et des brochures de controverse italiennes et espagnoles.

La Bibliothèque a reçu de M. le pasteur Bazille, de Lunel :

Gaches, Dix-sept sermons, 1652 à 1659. — (Mlle Huber) Le sys-

tème des anciens et des modernes, Londres, 1757. — Abbé du Contant, Essai sur l'Ecriture Sainte, Paris, 1775. — Acte pour le jeûne célébré à Charenton, 19 avril 1658 — et un important volume où sont réunis les trois traités de Drelincourt : Avant-coureur de la Réplique à M. Camus, evesque de Belley, Charenton, 1643, 71 pp. — Examen de la Réplique, 1644, 132 pp. — Réplique, 1645, 928 pp.

De M. le pasteur Nogaret, de Bayonne, deux exemplaires, rares tous deux, de la Bible espagnole dite de Ferrare, l'édition primitive en caractères gothiques, et l'édition d'Amsterdam de M. le pasteur Lacheret, de Maubeuge, 1630. — La conférence avec M. Claude par Bossuet, Paris, 1687. — De M. Rod. Reuss, de Strasbourg : L'Europe esclave si l'on n'apporte pas un prompt secours aux Cévennes, en allemand, 1704, in-4°.

De M. Gustave Masson, l'intéressante Biographie de Casaubon par M. Mark Patison, dont le *Bulletin* a rendu compte.

De M. le pasteur Maulvaut, La Sainte Bible, avec Réflexions d'Ostervald, Neufchâtel, 1744, très-bel exemplaire. 2 vol. in-folio.

De M. le comte Delaborde, *Bouvot*, advocat au Parlement de Bourgogne (voir Haag). Nouveau Recueil des Arrêts de Bourgongne, 1623, 2 vol. in-fol. On y trouve entre autres pièces une discussion sur «la Possession à titre d'achapt en qualité de l'Edict de Nantes.»

De M. Ch. Frossard, Les œuvres d'Ambroise Paré, éd. latine, Paris, 1582, in-folio avec de nombreuses gravures. — (Sommaire). Walonis Messalini de Episcopis et presbyteris dissertatio, Leyde, 1641. — Eikon Basiliké, trad. de Parrie, Rouen, 1649. — Natal Alexandre, Dissertations latines sur la primauté des évêques, le célibat ecclésiastique, la Vulgate, Paris, 1679. — Discours de la vie, etc., et de Cath. de Médicis, Cologne, 1666. — Le Maire de Tréval, Triomphe de la vérité, Amsterdam, 1727, et le très-rare opuscule de Claude Baduel : De Ratione vitæ studiosæ ac literatæ in Matrimonio collocandæ et degendæ, Lyon, 1544, in-4°.

De M. F. Schickler, Videl, *Histoire du Connestable de Lesdiguières*, seconde édition, Grenoble, 1649, in-8°. — Franc. Guérin, ministre de l'Eglise de Roure en Valcluson : Tableau d'erreurs et contradictions, Grenoble, 1650. — Borjon, Abrégé des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France et tout ce qui s'est fait contre les Hérétiques depuis le Règne de Saint-Louis jusqu'à présent, Paris, 1680, in-4°. — Lettre et instruction pastorale de M. l'Evêque de la Rochelle au Clergé régulier et séculier de son Diocèse, touchant la manière dont ils doivent travailler à l'instruction des personnes qui ont été élevées dans la religion protestante,

La Rochelle, 1715. — Voyages et avantures de François Leguat et de ses compagnons, en deux isles desertes des Indes orientales, Londres, 1708, 2 vol. (M. le pasteur Etienne Coquerel a analysé et commenté ce curieux Journal dans : Les *Aventures d'un Refugié*, Paris, 1871, que nous recommandons à nos lecteurs).

Artus Désiré, Les grandes Chroniques et Annales de Passepartout, chroniqueur de Genève, avec l'origine de Jean Couin, faucement surnommé Caloris, Lyon, 1558, très-rare. — Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1555. C'est sinon la première, au moins la seconde édition du Martyrologe de Crespin (voir *Bull.*, VI); ce petit in-12 ne porte ni nom d'auteur ni lieu de publication, mais l'esprit des martyrs n'inspire-t-il pas l'épigraphe de la première page : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?

Nous avons reçu des auteurs protestants les ouvrages suivants :

Dan. Benoit, Jacques Roger et ses compagnons d'œuvre, 1675-1745, Toulouse, 1875.

Em. Paris, Ch.-Mar.-Athanase Pellissier, pasteur à Bordeaux; Sa vie, son caractère, ses travaux. Paris, 1876.

A. Berthault : Jacques Saurin et la Prédication protestante jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, Paris, 1875.

J. Bonnet : *Derniers récits du XVIe siècle* (Ph. Mélanchthon, Un magistrat bernois, la Réforme à Venise, le Château de Saint-Privat, Anne de Rohan), Paris, 1876.

Nous voudrions remercier tous les amis qui nous aident à combler les lacunes dans nos collections de Thèses et de Rapports. Plusieurs des envois étant anonymes, nous ne pouvons enregistrer ici que les dons de MM. Bazille, pasteur à Lunel, Ed. Borel, Racine-Braud, Cabantous, pasteur à Clairac, Deutschendorf, pasteur à Sedan, Ch. Frossard, Gerold, pasteur à Strasbourg, Jackson, Kroh, pasteur à Alt-Eckendorf, Louitz, à Mens; de Magnin, ancien pasteur à Valence, Maillard, pasteur à Mouchamps, Nicolas, professeur à Montauban, Emile Roussy à Nîmes, Sarrus, pasteur à Clairac, Ch. Schmidt, professeur à Strasbourg, Sohier de Vermandois, pasteur à Bolbec, Teissier à Aulas.

Nous ne terminerons pas cette chronique de 1875 sans annoncer à nos lecteurs que la collection des papiers Rabaut, les livres d'histoire protestante, les gravures et autographes se rapportant au Protestantisme, et le buste du pasteur Marron, que nous avait légués M. le pasteur Athanase Coquerel fils, ont été remis à la Bibliothèque, par les soins de sa famille, le 3 décembre dernier. Ils y conserve-

ront vivant et respecté le souvenir du collègue que nous avons perdu.

Un des Bibliothécaires.

FRANCE PROTESTANTE

Nous annonçons à nos amis que le premier volume de la réédition de la *France protestante* paraîtra dans quelques mois.

Dès aujourd'hui on peut souscrire à ce premier volume qui comprendra la lettre A et le commencement de la lettre B, soit par l'intermédiaire des libraires, soit en envoyant son adhésion directement à la Bibliothèque, place Vendôme, nº 16.

Le prix est fixé pour les souscripteurs à 10 francs : comme ce prix ne compense qu'en partie les frais considérables de la publication, il sera forcément augmenté pour les non-souscripteurs.

On estime que l'ouvrage entier formerait dix à douze volumes, chacun de 30 à 36 feuilles à deux colonnes.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Au Rédacteur du Bulletin.

Bâle, 15 janvier 1876.

Monsieur,

Le 7 novembre dernier, nous avons célébré à l'Eglise française la fête de la Réformation. A la demande des deux pasteurs, et avec l'assentiment du consistoire, la collecte a été consacrée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et s'est élevée à la somme de 115 fr. que je tiens à votre disposition.

Nous sommes heureux, mon collègue, M. Bernus, et moi, ainsi que les membres de notre consistoire, de vous témoigner par cette modeste offrande l'intérêt que nous prenons à la publication si éminemment utile que vous dirigez, et nous saisissons cette occasion de vous pré-

senter, avec nos vœux de nouvel an, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Votre bien dévoué, OSCAR VALLETTE, pasteur.

A Monsieur le pasteur Oscar Vallette.

Paris, 17 janvier 1876.

Cher pasteur,

Il m'est bien agréable d'avoir à vous remercier, ainsi que votre collègue, M. le pasteur Bernus, et messieurs les membres de votre consistoire, de la belle collecte que vous avez faite au profit de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, en célébrant l'anniversaire de la Réformation.

Vous vous êtes souvenu des liens qui unirent l'Eglise française naissante de Bâle à la noble et malheureuse famille de Coligny, et vous avez voulu nous témoigner que nos efforts pour remettre en lumière un glorieux passé, trouvent en vous des témoins sympathiques.

Recevez, cher pasteur, l'expression de notre gratitude sincère, et croyez à tous mes sentiments d'ancienne affection.

J. B.

Aux collectes des Eglises nommées dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 45-47, viennent se joindre les suivantes :

Mouchamp (Vendée), 3 janvier 1876. — M. le pasteur Th. Maillard : « J'ai l'honneur de vous adresser un mandat de 22 fr. 50 c., montant d'une collecte faite dans le temple de Mouchamp, le premier dimanche de novembre, et que je suis heureux d'offrir à la Société de l'Histoire du Protestantisme au nom de notre Eglise. C'est la première fois que cette collecte y est faite, et j'espère en faisant mieux connaître à l'avenir votre œuvre si recommandable, arriver à obtenir mieux encore. »

Caussade, 5 janvier. — M. le pasteur O. de Grenier. Envoi de 29 fr. 50 c., produit d'une collecte et prix d'un abonnement.

Bourran, 13 janvier. — M. le pasteur Guitton. Envoi de 30 fr., et vœu pour la réimpression de la Chronique ecclésiastique de Bèze.

Nieulle, 17 janvier. — M. le pasteur A. Pelet. « Envoi de 10 fr., produit d'une collecte qui a été faite dans mon Eglise de Luzac à l'issue d'un service sur la foi et la vie de nos pères. Recevez cette petite obole comme l'expression d'une sympathie, qui, je n'en doute pas, deviendra plus grande à mesure que votre Société sera plus connue de mes fidèles. »

Anduze, 18 janvier. — M. le pasteur Hugues. Envoi d'une collecte trop faible à son gré de 14 fr., distincte de celle de Generargues.

Terminons cette énumération de dons qui ont tous pour nous un très-grand prix, en remerciant l'Eglise réformée de Paris pour la collecte du temple de l'Oratoire (145 fr.) et la chapelle de Saint-André pour son offrande du même jour : 615 fr. L'Eglise de Lyon ne nous a

point oubliés dans ses libéralités annuelles (200 fr.) et la collecte du Petit-Temple de Nîmes, transmise par M. le pasteur Viguié, a produit 150 fr.

VARIÉTÉS

UN LIVRE D'ANTOINE GARISSOLES

Antoine Garissoles, qui fut pendant vingt-trois ans professeur de théologie à l'académie protestante de Montauban (1), laissa en mourant un ouvrage complétement achevé, prêt à être livré à l'impression et portant pour titre *De Christo mediatore*. Cet ouvrage fut publié à Genève en 1662, onze ans après la mort de l'auteur. J'ai trouvé dans le Protocole de Jacob Dumons, notaire à Montauban, pour l'année 1659, fol. 468 verso — 469 verso, le contrat qui fut passé pour l'impression de ce volume, entre Antoine Garissoles, avocat, fils aîné d'Antoine Garissoles, professeur de théologie, et Pierre Chouët, libraire de Genève, traitant par l'intermédiaire de Jacques Garrel, libraire de Montauban. Cette pièce mérite, ce me semble, d'être connue. Elle établit incontestablement que le *De Christo redemptore* est bien l'œuvre du professeur Ant. Garissoles et non de son fils, comme le croyaient les auteurs de la *France protestante*, ce que prouve d'ailleurs le titre de l'ouvrage imprimé, et elle montre de plus à quelles conditions fut imprimé ce travail considérable, dû à un des théologiens réformés les plus estimés dans la seconde moitié du dix-septième siècle, parmi les protestants de la France, de la Suisse, de la Hollande et de l'Angleterre. Ce détail n'est pas sans intérêt pour l'histoire littéraire.

M. N.

L'an mil six cent cinquante neuf et le huicthiesme jour de juin à Montauban, après midi, régnant très-cher prince Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, devant nous notaires et témoins bas nommés, constitué en personne Jacques Garrel, marchand libraire dudit Montauban, lequel de gré a confessé devoir à M. Mre Anthoine de Garrissoles, docteur et avocat, icy présent et ac-

(1) De 1627 à 1651.

ceptant la somme de trois cens livres XV livres pour le prix du manuscript d'un livre fait par feu M. Mre Antoine de Garrissoles, quand vivoit, ministre et professeur en théologie, intitulé De christo redemptore(1), en huict cahiers et deux feuilles papier, chacun desdits cahiers faisant une main ou environ, que ledit sieur créancier a vendu à Pierre Chouet, marchand libraire de Genève, pour ladite somme de trois cens livres et deux exemplaires dudit livre, lesquels huict cahiers et deux feuilles papier, ledit Garrel a présentement receus, suivant ordre dudit Chouet, dudit sieur de Garissoles qui a déclaré bailler ledit livre complet, promettant ledit Garrel de payer ladite somme de trois cens livres à l'aquit et décharge dudit Chouet audit sieur de Garrissoles dans un an prochain et lui délivrer les deux exemplaires dudit livre soudain après l'impression qui en sera faicte, à peigne de tous despens, domages et intherets, sans que ledit sieur de Garrissoles soit tenu de recevoir contre ledit Chouet pour raison de ladite somme de trois cens livres de laquelle ledit Garrel fait son debte propre et promet de faire tenir ledit manuscript audit Chouet, et pour le faire, ledit Garrel oblige ses biens que a soumis aux rigueurs de la justice et le jure. Présents : le sieur George Bergon, marchand, et Pierre Dustant, praticien dudit Montauban, sous-signez avec les parties et moy notaire.

GARREL. GARISSOLES.
BERGON. DUSTAND.
DUMONS, notaire royal.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1875.

Présidence de M. F. Schickler. Après la lecture du procès-verbal, et quelques mots du secrétaire sur le *Bulletin*, M. Douen donne lecture

(1) L'ouvrage imprimé porte pour titre : *De Christo mediatore*. Je ne pense pas que le titre ait été changé par Pierre Chouët; la différence s'explique, à mon avis, par cette supposition que le notaire Jacob Dumons aura pris le titre particulier du premier livre qui est en effet *De Christo redemptore*, pour le titre général de l'ouvrage tout entier. Ce traité d'Antoine Garissoles est divisé en quatre livres : 1° De Christo redemptore ; 2° De dotibus sive perfectionibus Christi ; 3° de officio Christi mediatorio ; 4° de christianis eorumque dignitate et officio.

d'une lettre de M. X... professeur à Montpellier, proposant l'insertion d'un document fort étendu concernant une ligue formée à Montpellier sous le titre de *Confrérie de l'exaltation de la Sainte-Croix* pour l'abolition de l'édit de Nantes. Il est décidé que la question sera soumise à M. le pasteur Ph. Corbières.

M. Read dépose un document relatif au martyre de Gaspard de Heu, seigneur de Buy et ancien échevin de Metz, plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Calvin.

Bibliothèque. — M. E. Paris fait hommage d'une biographie de M. le pasteur Pellissier, de Bordeaux, descendant de réfugiés de la révocation, revenus plus tard en France.

Le secrétaire présente deux thèses de M. Berthault sur Mathurin Cordier et Jacques Saurin, et donne quelques détails sur leur soutenance en Sorbonne à laquelle il a assisté.

Parmi les dons les plus récents, on doit mentionner un exemplaire rarissime offert par le président de l'édition des *Martyrs* de Crespin que l'on peut considérer comme la première en date, celle de 1555, petit volume in-18 qui contraste singulièrement avec l'édition finale de 1619.

M. Ch. Frossard présente une discipline ecclésiastique du Béarn dont il a pris copie à la bibliothèque de Pau, et à laquelle il se propose de joindre une préface et des notes historiques.

Correspondance. — M. le pasteur Bernus, de Bâle, relève une confusion commise dans le *Bulletin* entre la famille de Chezeaux, de l'île de Rhé, et la famille de Loys, de Cheseaux, près Lausanne, qui n'a rien de commun avec la première. (Voir la rectification insérée dans le *Bulletin*, t. XXIV, p. 526.)

M. Foucault transmet divers documents relatifs à la famille de Chezeaux, de l'île de Rhé, à laquelle il se rattache par sa lignée maternelle.

M. le pasteur Cook, de Nancy, signale la Bibliothèque de Saint-Mihiel (Meuse) comme contenant de nombreux ouvrages d'un intérêt protestant.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1875.

Présidence de M. Schickler. Le secrétaire demande l'autorisation de faire transcrire dans la collection Court, qui nous a déjà fourni de si précieux matériaux, de nouveaux documents pour le *Bulletin*. Cette autorisation est accordée.

M. le comte Jules Delaborde remet le dossier des Lettres de Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, au duc de Wurtemberg, avec une notice qu'il a rédigée, et fait ressortir par quelques mots l'intérêt de cette correspondance tirée des archives de Stuttgart.

M. Frossard signale un article très-hostile de la Société académique de Saint-Quentin, sur les protestants de cette ville en 1557. Ne convient-il pas d'y répondre? M. Gaufrès, citant un mot de Calvin, est d'avis

qu'on doit dédaigner de pareilles attaques. L'article sera communiqué à M. le comte Delaborde occupé d'études sur Coligny.

Bibliothèque. — Legs Coquerel. La bibliothèque de notre regretté collègue a été déposée place Vendôme, 16. On y remarque trois ou quatre cents volumes choisis, les papiers de la collection Rabaut, ainsi que plusieurs cartons d'autographes et de portraits protestants.

La collection Rosselet a été acquise par un de nos collègues qui a bien voulu nous réserver un opuscule de Claude Baduel : *De ratione vitæ studiosæ*, sur lequel M. Gaufrès donne d'intéressantes explications.

M. Bordier annonce la publication faite par Claudin, d'opuscules relatifs aux controverses et aux conversions de la première moitié du XVIIe siècle, dans lesquels il y a beaucoup à glaner.

Correspondance. — M. Henry Baird, de New-York, s'informe des sources inédites à consulter pour l'histoire du règne de Charles IX. Il donne de curieux renseignements sur l'Eglise française de New-York. qui subsiste aujourd'hui sous le nom d'Eglise du Saint-Esprit, après avoir adopté en 1767 le culte anglican.

M. le pasteur Benoît, de Montmeyran, demande des renseignements sur les diverses complaintes relatives au martyr Mathieu Majal, dit Desubas. M. Ch. Frossard dit que M. le pasteur Lebras, de Roubaix, possède de précieux documents sur ce sujet.

M. Philippe Plan, bibliothécaire à Genève, transmet un document important sur le protestantisme à Alençon, dont il a été question dans une séance antérieure.

M. Imbert, de Niort, offre de curieux extraits des registres de l'Eglise de Melle de 1660 à 1669.

M. le pasteur Tolin, auteur d'une histoire de l'Eglise française de Francfort-sur-l'Oder, propose l'insertion de quelques chapitres d'une biographie de Michel Servet, dont il est occupé depuis plusieurs années. Il lui sera répondu qu'on ne peut accepter que des fragments strictement historiques.

Erratum. — Lettres de Melchior Wolmar. *Bulletin* de janvier, p. 45, l. 28, lisez : qui a paru dans le tome XIV des *Opera*, n° 1651, sous la date du 19 septembre 1552.

P. S. — L'abondance des matières nous oblige à différer un article sur la nouvelle *Revue historique* dirigée par MM. G. Monod et Fagniez, dont le premier numéro (janvier-mars 1876) laisse regretter quelques omissions, mais contient plusieurs morceaux intéressants pour notre histoire protestante.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année,	1852	20 fr. le vol.	11e	année,	1862	20 fr. le vol.
2e	—	1853		12e	—	1863	
3e	—	1854		13e	—	1864	
4e	—	1855		14e	—	1865	
5e	—	1856		15e	—	1866	
6e	—	1857		16e	—	1867	
7e	—	1858		17e	—	1868	
8e	—	1859		18e	—	1869	
				19e-20e	—	1870-71	
				21e	—	1872	
				22e	—	1873	
9e	année,	1860	30 fr. le vol.	23e	—	1874	
10e	—	1861		24e	—	1875	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.